



Demande d'agrément pour
la gestion et le développement
du CRIE de Namur.



COORDONNÉES

CRIE de Namur
98, rue Nanon
5000 NAMUR

081 390 670
info@criedenamur.be
www.criedenamur.be

Demande d'agrément pour la gestion et le développement du CRIE de Namur

Période 2017-2019

Demandeur (reconduction)

CRIE de Namur
Rue Nanon, 98 – 5000 Namur
Tél. : 081/390 670
www.criedenamur.be

TABLE DES MATIERES

1. L'asbl gestionnaire	4
1.1. Présentation de l'association	4
1.2. La composition de l'association : AG et CA.....	5
1.3. Objet social – but de l'asbl.....	5
1.4. Autres agréments de l'association.....	5
1.5. Les statuts.....	5
1.6. Coordonnées de l'association.....	5
1.7. Présentation du site	6
2. Le plan de travail du CRIE de Namur pour la période 2017-2019	9
2.1. Présentation des thèmes et des projets	9
2.2. Objectifs de travail : le projet général	14
2.3. Les publics privilégiés	14
2.4. Pédagogie générale et méthodologies privilégiées	14
2.5. Plan de travail 2017 – 2019	18
2.6. Activité de communication	29
2.7. Implication dans le Réseau des CRIE	29
2.8. Partenaires et collaborations extérieures	30
2.9. Participation et mise en valeur des politiques de la Wallonie.....	31
3. Moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs	33
3.1. L'équipe	33
Composition de l'équipe :	33
Vie de l'équipe :	33
Accueil et suivi de stagiaire :	34
3.2. Matériel et mobilier.....	34
3.3. Bâtiments, locaux, site	35
3.4. Budget pour la période 2017 – 2019	35
4. Annexes.....	43



L'asbl Gestionnaire



1. L'asbl gestionnaire

1.1. Présentation de l'association

Empreintes est une Organisation de Jeunesse fondée à Liège en 1981 et agréée par la Fédération Wallonie- Bruxelles comme service à la jeunesse en 1990. Cette reconnaissance l'inscrit dans le secteur socio-culturel de l'éducation non formelle dans une perspective d'éducation permanente.

Cet agrément marque profondément l'identité de l'association. En effet, être une Organisation de Jeunesse implique de proposer aux personnes avec qui elle travaille, majoritairement des jeunes de moins de 30 ans ou des personnes qui sont au contact de ces jeunes, de devenir des CRACS, c'est-à-dire des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. En tant qu'association environnementaliste, Empreintes a traduit cette exigence en se donnant pour projet que ces personnes deviennent sans cesse davantage actrices de leur environnement, en d'autres mots : éco-citoyens.

En 1999, l'association installait ses bureaux à Namur. Elle anime le CRIE de Namur depuis octobre 2006 avec la même philosophie.

L'Assemblée Générale d'Empreintes a adopté le 23 février 2012 la Charte de l'association. Ce document synthétise les finalités, la philosophie et les missions d'Empreintes. Ce document se trouve en annexe 1.

Empreintes est portée par une quarantaine de bénévoles et une équipe d'une quinzaine de chargés de projet.

L'organisation de l'équipe d'Empreintes s'articule autour de trois départements soutenus par un service administratif et financier, une direction et un chargé de communication.



Ils exercent trois métiers principaux :

- *La sensibilisation à l'environnement via l'animation ;*
- *La mobilisation autour de projets environnementaux ;*
- *La formation et le soutien des intervenants (professionnels ou volontaires) auprès des jeunes autour des questions environnementales.*

Les volontaires interviennent notamment comme animateurs, organisateurs d'activités sur les campus étudiants ou rédacteurs de la revue Bulles Vertes

1.2. La composition de l'association : AG et CA

L'Assemblée Générale de l'asbl Empreintes est composée de 39 membres effectifs. Le Conseil d'administration est composé de 9 personnes.

En tant qu'asbl gestionnaire d'un CRIE, son Conseil d'Administration doit comprendre aux moins deux personnes porteuses d'un diplôme scientifique et deux personnes porteuses d'un diplôme pédagogique.

Par ailleurs, en tant que CRIE, son Conseil d'Administration doit répondre au Décret mixité et se composer au maximum de 2/3 de membres de même sexe.

En tant qu'Organisation de Jeunesse, l'Assemblée Générale et le Conseil d'administration de l'association doivent comprendre un minimum de 2/3 de personnes de moins de 35 ans.

Le tableau présentant la composition du CA et les copies des diplômes se trouvent en annexes 2 et 3.

1.3. Objet social – but de l'asbl

Voir statut

1.4. Autres agréments de l'association

Empreintes est agréée en tant qu'Organisation de Jeunesse depuis le 1^{er} juillet 1990 dans la catégorie Service de la Fédération Wallonie Bruxelles. Depuis juillet 2009, Empreintes a vu reconnaître la qualité et la spécificité de son travail avec le monde scolaire par l'obtention d'un dispositif particulier « Soutien aux actions d'animation en collaboration avec les écoles ».

L'association est reconnue par l'ONE comme opérateur d'activités dans le cadre de l'accueil temps libre. Elle fait partie à ce titre de la Commission communale de l'accueil de la commune de Namur et ses activités sont reprises dans son programme CLE.

1.5. Les statuts

Une copie de la publication des statuts au Moniteur belge et de l'acte de nomination des administrateurs et des délégations se trouve en annexes 4 et 5 de ce document.

1.6. Coordonnées de l'association

Personne de contact : Etienne CLEDA

Adresse postales du siège social : Mundo N – Rue Nanon, 98 – 5000 Namur

Mail : info@empreintesasbl.be

Tél. : 081/390 660

Numéro d'entreprise : 0421899322

Numéro de TVA : sans objet

1.7. Présentation du site

Quartier de Bomel – Ville de Namur – Province de Namur – Wallonie

Le CRIE de Namur est un CRIE urbain ancré à Namur.

*Il propose certaines de ses activités dans les locaux situés dans le bâtiment associatif Mundo N, dans le quartier de **Bomel**. Cependant, la plupart de ses activités ont lieu sur site, c'est-à-dire sur les sites d'intérêt naturel de la **ville de Namur**, dans et autour des écoles, dans les locaux des associations partenaires, autrement dit là où les publics vivent.*

Le « site » du CRIE de Namur est donc à la fois dans le quartier de Bomel et la Ville de Namur.

*Le CRIE de Namur propose ses services sur l'ensemble du territoire de la Wallonie mais plus particulièrement sur celui de la **Province de Namur**. Il soutient les associations promotrices de projets d'éducation et de sensibilisation à l'environnement actives sur le territoire provincial et répond aux sollicitations des pouvoirs publics locaux des 38 communes qui s'y trouvent.*

***Le quartier de Bomel**, situé derrière la gare de Namur, est historiquement un quartier populaire de Namur. Mais ce quartier initialement composé de population ouvrière et de classe moyenne (employés du chemin de fer et petits indépendants) est aujourd'hui dans une phase de paupérisation accrue.*

Le quartier est un lieu où plusieurs groupes sociaux diversifiés cohabitent ou se croisent : « les Belges (de la classe moyenne et de milieu précarisé) dont un certain nombre habitent le quartier depuis longtemps ; une communauté turque et albanaise importante ; des populations primo-arrivantes ; les étudiants et lycéens de l'ITN de côté de la prison et de l'IATA du côté du pont de Louvain ; de nombreux étudiants occupent des kots dans le quartier ; les résidents des cités d'habitations sociales ; la population drainée chaque jour par la gare.... L'histoire de l'immigration dans ce quartier reste assez récente et est à prendre en compte dans l'analyse des barrières sociales apparentes. De plus, la manière d'habiter dans le quartier des différents groupes sociaux est différente : des habitants sédentaires enracinés, des habitants en transit attirés par les petits logements et des habitants précarisés attirés par les prix modérés et la proximité de la gare et des organismes sociaux et associations » (Source diagnostic Schéma directeur Bomel Saint-Servais).

Ce quartier va, dans les années à venir, subir de nombreuses mutations et est l'objet d'une réflexion sur sa revalorisation.

Le CRIE de Namur s'inscrit dans ce cadre en proposant des animations aux publics des associations à vocation sociale du quartier (ateliers énergie adulte, animations pour les enfants des écoles des devoirs, de l'AMO, de la régie de quartier...) Le CRIE construit également des partenariats avec des enseignants des écoles du quartier. Le CRIE de Namur s'est également impliqué dans le projet d'aménagement du site des Abattoirs de Bomel situé en face de Mundo N. Ce site a été rénové et accueille désormais les activités du secteur « Action culturelle » du Centre Culturel Régional de Namur et la Bédéthèque. Un espace vert y sera prochainement aménagé et pourrait être un espace d'animation accessible pour les activités du CRIE.

***La Ville de Namur** est, plus largement, l'espace territorial privilégié sur lequel le CRIE de Namur propose des activités d'éducation à l'environnement urbain.*

L'activité humaine n'entraîne pas la disparition totale de la nature. En ville, on rencontre une faune et une flore spécifique et spontanée, la nature s'invite en ville : mousse sur les toits, plante de muraille, arbre qui pousse entre les pavés, visite nocturne des mammifères,... Mais l'homme utilise la nature et l'apprécie. D'instinct, il l'invite en ville : nichoirs, zones de refuge pour insectes, balconnières, rond-point fleuris... A Namur, une cohabitation harmonieuse avec la nature est recherchée : conservation d'une colonie de Sérotines, placements de nichoirs à insectes, présence de plantes mellifères, épuration des eaux, PCDN, commune « Maya »... Des parcs invitent à la

utilise la nature et l'apprécie. D'instinct, il l'invite en ville : nichoirs, zones de refuge pour insectes, balconnières, rond-point fleuris... A Namur, une cohabitation harmonieuse avec la nature est recherchée : conservation d'une colonie de Sérotines, placements de nichoirs à insectes, présence de plantes mellifères, épuration des eaux, PCDN, commune « Maya »... Des parcs invitent à la détente, notamment le remarquable parc urbain Louise Marie qui s'étale sur 3 hectares recelant les arbres classés et un étang central accueillant pour l'avifaune. A Namur, la nature est présente d'autant plus facilement que la ville, fort peu étendue, est entourée d'une « ceinture verte » boisée et qu'elle est située au confluent de la Sambre et de la Meuse. Sur la Meuse, on notera la proximité de la réserve ornithologique de l'île « Vas'-ti-frotte ».

- La Citadelle de Namur

Sur le site de la Citadelle de Namur, les atouts naturels sont nombreux et ne demandent qu'à être valorisés. Ce site est un véritable poumon de verdure qui surplombe la ville et ses versants boisés (sud) font partie du site Natura 2000 « Vallée de la Meuse de Dave à Marche-les-Dames ». Le géologue y étudie la succession de bandes de schiste et de grès ainsi que l'influence du calcaire et du ciment utilisé pour les constructions. Le botaniste y apprécie les espèces xérophiles des affleurements rocheux, des murailles et des ruines mais aussi les prairies et une zone humide. Le dendrologue apprécie l'arboretum et les 38 arbres remarquables classés par la région wallonne. Le spécialiste des chiroptères trouve son bonheur dans les kilomètres des souterrains. L'herpétologue y rencontre une grande population de lézard des murailles ainsi que la couleuvre à collier et la coronelle. Les mycologues ont identifié certaines espèces qui mériteraient protection. L'observation de l'avifaune et de mammifères y est également possible. En résumé, les sentiers de la Citadelle de Namur, ne manquant pas de ressources, font l'objet d'une attention toute particulière visant à favoriser et protéger ce patrimoine naturel exceptionnel. Depuis 2015, le CRIE de Namur dispose de locaux d'animation sur le site de la Citadelle à l'arrière du Parc Attractif Reine Fabiola. Ils accueillent stages, et moments de formation. Mis à disposition par la Ville de Namur, ils sont partagés avec une unité de scouts.

- Les Carrières d'Asty Moulin

Les anciennes Carrières d'Asty Moulin situées à Saint-Servais présentent un paysage et une biodiversité remarquables. Elles sont d'ailleurs classées en site Natura 2000. Ces carrières calcaires furent exploitées de 1850 à 1970 et produisaient essentiellement de la chaux et des graviers. Les fours abandonnés (abritant aujourd'hui une importante colonie de pipistrelles), deux excavations et des terrils témoignent de cette époque. Actuellement, la nature a repris ses droits et sur les carrières creusées à flanc de coteaux la végétation est très présente. Elle y est spontanée hormis le remblayage de petites zones de plantation d'arbustes visant à stabiliser les pentes. Eboulis, pentes rocheuses bien exposées, pelouses ouvertes à la flore intéressante (germandrée, orpin, marjolaine,...) sont des refuges particuliers pour une faune particulière (lézards des murailles, papillons, oiseaux,...) Situé en bordure d'un ravel et composant un morceau de « la ceinture verte de Namur », ce site constitue un « réservoir » de biodiversité et joue un rôle important dans le maillage écologique.

- Sambre et Meuse à Namur

La ville s'est développée à partir du confluent de la Meuse et de la Sambre. La présence du fleuve et de la rivière offre l'opportunité d'aborder plusieurs thématiques liées à l'eau tels que l'écosystème rivière en zone 3 et 4 (caractéristiques du milieu, végétation spontanée des berges, avifaune, castor,...), le cycle anthropique de l'eau (captage, potabilisation, distribution, utilisation, épuration) ou les différents rôles des fleuves et rivières (les écluses, transport, sport nautique, pêche, niche écologique,...). La réserve ornithologique de l'île « Vas'-ti-frotte », sur la Meuse, et les berges de la Sambre constituent des biotopes particulièrement intéressants pour sensibiliser aux interactions homme-nature en milieu urbain.



Le plan de travail du CRIE de Namur pour la période 2017-2019



2. Le plan de travail du CRIE de Namur pour la période 2017-2019

2.1. Présentation des thèmes et des projets

Voir article 4 du décret, « chaque CRIE est spécialisé dans au moins une matière relevant de l'environnement – voir loi spéciale de réforme institutionnelle »

Le projet du CRIE de Namur s'est construit et a évolué en s'appuyant sur les indications inscrites dans la « note d'orientation concernant le CRIE de Namur » qui accompagnait l'appel à candidature pour la création du centre en février 2006.

Ce document précisait que les CRIE sont des « généralistes » de l'environnement. Cependant, chacun développe une ou des thématiques principales ou particulières. Ces dernières sont dictées par le lieu d'implantation. Ces thèmes spécifiques sont un point de départ, un support à l'initiation à l'environnement. Ils ne constituent pas une fin en soi. A terme, l'ensemble des thématiques environnementales sera couvert par le Réseau. Chacun ne pouvant couvrir tous les domaines, ils échangent entre eux leurs acquis ».

Trois pistes se dégagent de la note d'intention :

- « Le centre doit être urbain, facilement accessible en transports en commun. »
- « Ainsi, le CRIE de Namur sera principalement orienté vers le « pilier » social du développement durable : l'Homme dans son cadre de vie. »
- « Le centre de Namur devra s'intéresser particulièrement au public défavorisé afin de développer des méthodologies spécifiques à ces types de publics et ainsi enrichir l'expérience des autres centres pour qu'ils puissent également les toucher. La terminologie « public défavorisé » est prise au sens le plus large, sans préjugé : personnes défavorisées socialement et économiquement, personnes handicapées, mentalement, physiquement, en réinsertion sociale (prisonniers, drogués...), enfants placés par le juge, délinquants ... »

Près de dix années après sa création, le CRIE de Namur structure ses activités autour de deux lignes de force :

- La vie des hommes et des femmes en société en interaction avec l'environnement urbain ;
- La sensibilisation à l'environnement avec les publics précarisés.

La vie des hommes et des femmes en société en interaction avec l'environnement urbain

Le CRIE de Namur articule son travail avec les différents publics autour de la dimension « cadre de vie » de l'environnement. L'environnement, dans cette perspective est constitué d'un substrat naturel, des aménagements et constructions que les humains y ont apportés (les artéfacts) ainsi que les organisations et institutions qui structurent tant les espaces publics que privés. Chaque personne s'inscrit dans ce cadre de vie, à la fois support et contrainte, mais le transforme aussi. Volontairement ou inconsciemment, peu ou beaucoup selon ses capacités et ses moyens.

La ville est le lieu où la concentration humaine a le plus d'impact sur l'environnement. L'intensité des déplacements, des consommations d'énergie et de ressources, l'émission de bruit, de gaz, de déchets autant que la promiscuité influencent considérablement la qualité de vie de ses habitants. Elles constituent la contrepartie des avantages de la vie urbaine tels que la proximité et la diversité des lieux de rencontres, d'éducation, de soin, de consommation, de culture et de loisir. La nature y est présente, parcimonieuse et discrète.

La ville est l'illustration d'un monde déconnecté de la nature. Un monde qui s'est progressivement affranchi des conditions climatiques (utilisation de l'air conditionné l'été et du chauffage l'hiver) et des variations liées au cycle des saisons (on se déplace à tout moment de l'année, y compris pour aller chercher le soleil à l'autre bout de la planète ; on peut se procurer à tout moment des produits alimentaires hors-saisons,...). Cette rupture avec les rythmes naturels se marque également au quotidien : ainsi, la lumière artificielle estompe la différence jour/nuit ou encore, avec les moyens mis à notre disposition, les distances n'existent plus, que ce soit pour nos déplacements ou pour accéder à tout type d'informations (médias, téléphone, internet).

Aujourd'hui, les jeunes grandissent dans une société prônant un mode de vie où les mots d'ordre sont vitesse, perfection, rentabilité et où l'adaptation voire la quête du bonheur passe par la dépendance à la technologie et la surconsommation.

L'humanité s'enferme dans un mythe. Pouvoir dominer la nature en puisant et usant des ressources sans limite et pouvoir vivre sans tenir compte des changements de la nature et des contraintes qui y sont liées. Mais l'homme et la nature font partie d'un même système en équilibre et la nature se rappelle aux hommes et aux femmes de façon anecdotique (chutes de neige paralysant nos déplacements, canicules, tempêtes), de façon préoccupante (diminution de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles), voire de façon dramatique (réchauffement climatique, tremblement de terre). La nature existe et l'humain ne peut pas faire comme si ce n'était pas le cas. Le monde est rattrapé par les questions environnementales.

Ainsi, les activités de l'équipe du CRIE de Namur visent deux types d'impacts :

- L'émergence d'une conscience environnementale, c'est-à-dire que les choix de vie et de consommation prennent en compte les limites des ressources naturelles et leurs effets sur la qualité du cadre de vie ;
- Une reconnexion à la nature, source d'une amélioration du bien-être physique et psychique de chacun : conscience des rythmes naturels (horloge biologique, saisons, alternance jour/nuit), du besoin de repos et du temps qui passe et des âges de la vie. La reconnexion à la nature respecte davantage le besoin de coopérer, d'être intégré, de faire partie d'un système.

La nature permet d'aborder les questions de rythmes, de cycles, de système et de relations à l'environnement. Dans la nature, chacun vit et expérimente ces concepts avec tout son être, toute sa personne, en se libérant de ce qui est déjà connu. La nature est source d'émerveillement, de détente et d'apprentissage loin de toute considération intellectuelle.

Le CRIE de Namur aborde l'environnement urbain dans ses différentes facettes. Il part du groupe et de chaque personne dans ce groupe. L'un et l'autre rencontrent des défis auxquels, spontanément, ils apportent des réponses. Chacun est expert de son environnement. L'enjeu est dès lors de révéler cette expertise et de s'appuyer dessus pour imaginer d'autres possibles, faire l'expérience d'autres manières de répondre aux besoins,

de se déplacer, de se chauffer, de s'éclairer, de s'abriter, de se reposer, de se divertir, d'apprendre dans un cadre sain, confortable et sécurisé.

Le CRIE de Namur part des défis de la vie urbaine pour mener ses projets d'Education relative à l'Environnement. C'est dans cette perspective qu'il aborde notamment l'utilisation rationnelle de l'énergie et la qualité de l'environnement sonore.

La sensibilisation à l'environnement avec les publics précarisés

Le CRIE du Namur consacre une part de sa mission de CRIE aux publics défavorisés socialement et économiquement, tant jeunes qu'adultes. Les activités mises en place à destination de ces publics se caractérisent par le développement de méthodologies propres et par un travail continu sur le sens même de telles actions – ces différents aspects se nourrissent mutuellement.

Constats et objectifs

Les activités à destination des publics précarisés reposent d'une part sur l'expérience acquise sur le terrain, d'autre part sur des rencontres et la construction de partenariats avec des opérateurs du secteur social¹ et enfin sur l'apport de diverses études². Ces dernières mettent en évidence l'importance de développer des projets environnementaux tournés vers les publics précarisés mais aussi les écueils à éviter. Les principales conclusions de ces travaux sont les suivantes :

- Les personnes ayant de faibles revenus risquent davantage de subir les conséquences des dégradations environnementales ;
- Les personnes ayant de faibles revenus sont globalement moins sensibilisées aux enjeux environnementaux ;
- Plus les revenus sont modestes moins les investissements environnementaux sont possibles ;
- Les préoccupations environnementales et les préoccupations sociales sont globalement étrangères les unes aux autres ;
- Plus les revenus sont modestes moins l'empreinte écologique est importante.

Ce dernier constat permet d'éviter un travers de taille lorsqu'on aborde la question de l'environnement en lien avec celle de la précarité : se donner pour objectif prioritaire la diminution de l'empreinte écologique. L'impact environnemental étant proportionnel au niveau de revenus, « moins polluer » ne peut donc pas être la porte d'entrée. Un premier objectif consiste donc à relativiser la responsabilité des personnes en situation de précarité par rapport à l'état dégradé de l'environnement.

Les autres objectifs généraux poursuivis dans le cadre des activités à destination des publics précarisés peuvent être énoncés de la manière suivante :

¹ L'expertise du CRIE de Namur relative au public en situation de précarité s'est construite et continue à se construire grâce à des rencontres avec des structures telles que : les CPAS, Luttes Solidarités Travail (LST), Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, La Fondation Roi Baudoïn, Pax Christi, Alpha 5000, Vis à Vis, des CLPS, ... Dans ce cadre, le CRIE est également membre du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE) et la Plateforme de Lutte contre la Précarité Energétique pilotée par la Fondation Roi Baudoïn.

² L'essentiel de ces constats est théorisé dans le recueil d'articles *Environnement et inégalités sociales*, P. Cornut, T. Bauler et E. Zaccàï (dir.), 2007, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles. et *Education à l'environnement vers des publics en situation de précarité économique et sociale*, dans *Les livrets de l'IFREE*, n° 4, Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement, décembre 2012.

- Adapter l'information et la sensibilisation pour permettre une meilleure compréhension des problématiques environnementales (= participation au débat citoyen) ;
- Donner des moyens pour agir en faveur de l'environnement. Les types d'actions à envisager sont multiples :
 - o Développer des comportements écologiques qui permettent d'augmenter le confort de vie personnelle et de se sentir acteur de changement au sein de la société ;
 - o Permettre le cas échéant des aménagements écologiques ciblés et structurels dans les logements qui, également, augmentent le confort de vie personnel tout en permettant de se sentir acteur de changement au sein de la société... ;
 - o Être en mesure d'interpeller la collectivité, les pouvoirs publics,... sur les problèmes environnementaux, qu'ils soient subis directement ou non.

Résumé de l'action antérieure du CRIE

L'ancrage du CRIE de Namur sur le territoire de la ville de Namur et le quartier de Bomel est un objectif qui se réalise de plus en plus :

- Lancement d'un cycle d'animation en partenariat avec les associations de Bomel rassemblées dans une Coordination Jeunesse (AMO, écoles de devoir, maison de quartier)
- Partenariat avec la ville pour :
 - La Quinzaine de la nature (septembre)
 - Mise à disposition de locaux à la Citadelle
 - Création en 2016 du projet scolaire « Namur Focus Nature »
- Projet autour du jardin Saint-Antoine
- Le CRIE de Namur est partenaire du Festival international Nature Namur

Une énergie importante a été consacrée au cours de cette période aux projets destinés aux publics précarisés. Outre la co-organisation des Rencontres de l'ErE 2014 consacrée aux liens entre l'ErE et le travail social, le projet Eco Watchers a connu des évolutions importantes :

- Edition d'un livret « Périphéria » co-écrit avec les bénéficiaires
- Participation au programme Impact coorganisé par la Fondation Roi Baudouin et Ashoka et dans ce cadre réécriture complète du projet et exploration de nouveaux partenariats.
- Création d'un partenariat avec le RWADE et Droit Quotidien pour l'édition de l'outil pédagogique d'initiation au système énergétique : « Energik à bras »
- Le nombre de projets menés chaque année a doublé entre 2012 et 2016.

Le CRIE de Namur a diversifié les portes d'entrée en lien avec la précarité environnementale. A la thématique de l'énergie et de la mobilité se sont ajoutés en 2015 l'accès aux espaces de nature lors d'animations proposées dans le cadre du FINN et, en 2016, la création d'un projet exploratoire autour de la précarité hydrique.

Ces compétences et expériences ont été transmises par le biais d'une formation d'intervenants sociaux créée en 2014 pour l'IFREE (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement – Poitier) puis proposée en Wallonie avec le CPAS de Namur pour la Fédération des CPAS de Wallonie et aux intervenants d'une société publique de logement sociaux.

Les activités autour de l'environnement urbain se sont multipliées, dans le cadre de la Quinzaine de l'eau, du Printemps des sciences et en partenariat avec l'Auberge de Jeunesse de Namur.

Le CRIE de Namur propose chaque année entre 4 et 7 stages. Depuis 2015, un nouveau projet intitulé « Plaine Verte » réunit deux semaines de suite 45 enfants dans les nouveaux locaux situés à la Citadelle de Namur. Ce succès est le signe de l'amélioration de la notoriété du CRIE.

Dans la suite d'un projet pilote mené avec une école du quartier dans la cadre du projet « Tous dehors » dont le CRIE de Namur était partenaire (www.tousdehors.be), deux projets scolaires ont été proposés aux écoles primaires sous la forme d'un appel à projet en 2016 :

- « Namur Focus Nature » (en partenariat avec la Ville de Namur) - 7 écoles
- « Ça coule de source » (en partenariat avec le Contrat de Rivière Haute Meuse) - 5 écoles

Le monde scolaire est un cadre d'intervention particulièrement important pour le CRIE de Namur. La participation au GTT Assises de l'ErE permet de suivre les enjeux globaux liés à l'ErE à l'école et de faire le lien avec les autres CRIE.

Dans un premier temps, les formations continuées des enseignants n'ont pas rencontré le succès attendu. L'évaluation de cet échec a été menée. Une nouvelle série de formations a été proposée avec un focus vers l'enseignement spécialisés et un autre sur l'environnement sonore. En 2016, ces formations ont suscité l'intérêt des enseignants.

Le CRIE construit des partenariats avec les Hautes Ecoles pédagogiques du namurois et l'ENCBW afin d'agir au niveau de la formation initiale des enseignants. Plusieurs interventions ont lieu chaque année.

Le CRIE de Namur a initié une démarche de développement territorial de l'ErE en province de Namur. Le projet « Acteurs d'ErE Namur » réunit physiquement et via un réseau d'échange d'informations l'ensemble des associations et services publics proposant des activités d'ErE sur le territoire provincial. (<https://acteurs-ere-namur.atavist.com/presentation>) L'équipe a par ailleurs organisé plusieurs cycles de conférences-ateliers sous le label « Midi de l'ErE » afin de mettre en exergue des expériences de terrain et de susciter la rencontre entre les personnes intéressées.

Enfin, le CRIE de Namur a poursuivi le développement de son **outilthèque** consacrée aux supports ludiques d'animation et de sensibilisation à l'environnement. Ce service met à disposition des acteurs éducatifs de la région, les jeux créés ou acquis par le CRIE de Namur mais également l'ensemble des malles pédagogiques créées par les CRIE. Elle constitue désormais une porte d'entrée pour l'accompagnement des enseignants.

L'expertise du CRIE de Namur dans la création d'outils ludiques de sensibilisation à l'environnement a été sollicitée notamment en 2015 à l'occasion du concours « Puissance Cat » initié par le Ministre de l'Environnement et en 2016 par la Ligue de l'Enseignement pour tester le support pédagogique « Fleuve Grandeur Nature ».

2.2. Objectifs de travail : le projet général

Pour la période 2017-2020, le CRIE de Namur poursuivra les 3 priorités principales :

- Le développement d'un programme intégré d'activités autour de **l'environnement urbain** à destination du monde scolaire et du secteur de la jeunesse ;
- Le renforcement de la compétence méthodologique et la diversification des thématiques dans le cadre des projets destinés spécifiquement à des **publics précarisés** se doublera d'une réflexion générale visant à augmenter l'accessibilité de toutes les activités du CRIE à tous, c'est-à-dire aussi aux publics précarisés (logique de bas de seuil) ;
- La structuration d'une **offre de deuxième ligne** visant à soutenir les acteurs d'éducation à l'environnement directement au contact des publics (enseignants, animateurs et éducateurs de jeunesse, associations actives dans le secteur de l'ErE présente sur le territoire de la province de Namur.

2.3. Les publics privilégiés

- Le monde scolaire ;
- Le secteur de la jeunesse (OJ/CJ/AAJ) ;
- Les publics précarisés ;
- Les associations, les volontaires, les professionnels actifs dans le secteur de l'ErE.

2.4. Pédagogie générale et méthodologies privilégiées

Le CRIE de Namur inscrit sa mission de sensibilisation à l'environnement dans une perspective d'éducation à l'environnement telle qu'elle a été définie par Lucie Sauvé :

L'Education relative à l'Environnement (ErE) est conçue comme un processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté qui leur permettront d'agir, individuellement et collectivement, pour optimiser les relations homme – société - les milieux naturels³.

Les enjeux de l'Education relative à l'Environnement sont multiples et influencés par le fait qu'il existe plusieurs perspectives complémentaires et parfois distinctes, qu'il convient de ne pas séparer:

- Une perspective purement environnementale :
l'éducation pour l'environnement, dont le but est d'apprendre à résoudre les problèmes environnementaux pour eux-mêmes, soit par souci écologique de protection de la nature, soit par souci humain de gérer l'environnement pour assurer la survie de l'espèce humaine. La définition de l'ErE de l'UNESCO en est le prototype même ;
- Une perspective rationaliste :
l'éducation au sujet de l'environnement, dont le but est de transmettre des connaissances à propos de l'environnement. Cette perspective est, en quelque sorte, une sous « branche » de la perspective « éducation pour l'environnement » où les éducateurs insistent sur l'apprentissage des savoirs et donc se définissent plutôt comme des "enseignants" au sens strict du terme.

³ Inspirée de Lucie Sauvé (1994, 1997)

- Une perspective éducative :
l'éducation par l'environnement, dont le but est d'utiliser l'environnement comme moyen pour développer toutes les dimensions de la personnalité (intelligence, affectivité, physique,...) des individus et des groupes sociaux.
- Une perspective pédagogique :
l'éducation dans l'environnement, dont le but est d'utiliser l'environnement comme levier pour l'introduction de pédagogie active dans les pratiques éducatives contemporaines.

Ces perspectives complémentaires s'inscrivent dans les objectifs du développement durable.

Le CRIE de Namur poursuit l'objectif pédagogique global **de renforcer la capacité des personnes à être actrices de leur(s) environnement(s)**.

Le mot «Environnement» a plusieurs significations. Il est parfois confondu avec la notion de «nature», qu'il s'agit de protéger pour elle-même. Il est aussi considéré comme un «milieu» dans lequel les humains habitent et puisent des ressources qu'il s'agit de partager et de préserver.

En s'appuyant sur ces définitions, le choix est de voir l'Environnement comme un «éco-socio-système », c'est-à-dire un système dans lequel l'environnement naturel (la biosphère) et l'environnement humain (la vie des hommes et des femmes en société, avec ses composantes culturelles, sociales, politiques et économiques) interagissent.

Les environnements sont les milieux de vie à partir desquels le CRIE de Namur propose de développer une écocitoyenneté. Il s'agit des lieux (la maison, l'école, le quartier, la ville, le campus, le kot, l'Organisation de Jeunesse, le Centre de Jeunes,...) où se posent des questions qui concernent concrètement les personnes dans leur quotidien, dont plus spécifiquement celles de la mobilité, du bruit, de l'énergie et de la nature en ville.

Le CRIE de Namur mène des activités plus particulièrement avec des jeunes (5-30 ans) et des publics défavorisés.

Il aborde les questions environnementales avec ces publics pour deux raisons.

D'une part, bien qu'ils subissent les crises environnementales et en supportent les conséquences, ils peuvent néanmoins agir de manière écoresponsable et poser des choix pour bâtir un monde davantage en équilibre avec leur environnement.

D'autre part, ils souffrent d'un climat culturel qui promeut la réalisation de soi par l'individualisme, la dépendance à la technologie et la surconsommation, sources d'insatisfaction permanente. A l'opposé, approcher la question du bonheur au travers de l'environnement permet d'augmenter la capacité de choix, l'autonomie et la satiété.

Il importe que ces personnes soient des actrices de leur environnement, c'est-à-dire qu'elles se posent et soient reconnues comme des experts de leur cadre de vie et y prennent, par elles-mêmes, les meilleures décisions pour elles-mêmes et pour l'environnement (émancipation);

notamment, en adoptant un regard critique sur la société de consommation et sa propension à satisfaire les besoins par l'accumulation de biens et de loisirs, et en explorant d'autres manières de répondre à ces besoins telles que :

- adopter des critères éthiques, sociaux et environnementaux dans ses choix de consommation ;
- adhérer à des démarches collectives de construction d'un bien-être partagé ;
- opter pour une vie volontairement plus simple.

en somme, qu'ils soient, pour leur environnement, des CRACS (Citoyen Responsable, Actif Critique et Solidaire).

Le projet éducatif poursuivi est donc de renforcer la capacité des personnes (empowerment), c'est à dire de renforcer leur aptitude à connaître, aimer, comprendre leur environnement puis à y (inter-)agir.

Pour ce faire, les projets proposés par le CRIE de Namur s'appuient sur plusieurs options pédagogiques transversales :

- Développer une approche globale et systémique
Appréhender l'environnement nécessite de prendre en considération toutes ses composantes et leurs interactions, notamment par la découverte de concepts transversaux de l'écologie, outils pour appréhender, interpréter et s'intégrer dans le monde.

Solliciter chacun dans toutes ses dimensions (sensorielle, affective, cognitive et spirituelle) permet de les atteindre dans leur diversité et de favoriser un épanouissement complet de leur personne.

Ainsi le développement de ses différentes facettes permettra à chacun d'entrer davantage en rapport avec le monde dans sa complexité.
- Donner à l'expérience une place principale
Il s'agit de proposer à chacun de :
 - S'appuyer sur sa propre expérience et la partager;
 - Imaginer et vivre des expériences alternatives et innovantes entre autre dans son quotidien ou dans un cadre ludique ;
 - Expérimenter en agissant, avec ses mains et son corps pour développer de nouveaux savoir-faire, comprendre en vivant et atteindre un autre niveau de conscience.
- Renforcer le lien à soi, aux autres, à la nature
Créer des liens est nécessaire à l'épanouissement personnel et à la vie en société.
Pour stimuler ces liens, les activités cherchent à renforcer la capacité de s'affirmer dans son unicité, les sentiments d'être respecté dans son identité et d'appartenir à un/des groupe(s).

Il importe aussi de renforcer la conscience de tous qu'ils sont en lien avec la nature. En effet, ils sont nature et leur existence est interconnectée et en interdépendance avec la nature.
- Favoriser le partenariat et la participation
Le cadre d'activités proposé est fondé sur la complémentarité et le respect de la différence. Ainsi, dans une logique de participation, les projets invitent chacun à co-construire les activités. Par ailleurs, il est fait appel à d'autres acteurs associatifs ou institutionnels pour bénéficier de leurs éclairages plus spécialisés.
- Rechercher ensemble des solutions collectives.
La diversité des expériences individuelles, lorsqu'elles sont partagées, interrogées, confrontées permet l'émergence d'autres possibles (c'est-à-dire de représentations du monde et de solutions plus originales et adéquates pour répondre aux enjeux du vivre ensemble). Cette approche promeut des démarches collectives, d'une part, pour que les publics portent, plus légitimement, ces solutions dans le débat démocratique, d'autre part, pour que ces solutions s'inscrivent dans un intérêt commun.
- Eduquer au plaisir et au bien-être
Le plaisir et le bien-être sont à la fois l'objectif et le moyen des activités proposées. Les expériences positives qui jalonnent la vie d'une personne créent des souvenirs positifs qui détermineront ses choix tout au long de sa vie, pour elle-même et son environnement. Viser le bien-être consiste à accompagner chacun pour qu'il trouve un état de satiété en équilibre avec l'environnement.

Une approche spécifique pour et avec les publics précarisés

Les activités à destination des publics précarisés font l'objet d'un important travail de développement de pédagogies qui leur sont adaptées.

Les projets de mobilisation à destination de ces publics reposent sur les échanges de savoirs. Le recours à cette méthode se réfère au postulat suivant : toute personne, par son vécu, a intégré une série de savoirs qui en fait « un expert de sa vie ». Les personnes précarisées devant faire face à des difficultés quotidiennes sont particulièrement inventives. La prise de conscience et le partage de ses savoirs renforcent la conscience de ses propres valeurs, la confiance en soi et la capacité d'agir. Pour rendre ces échanges possibles, l'animateur adopte une posture de facilitateur plutôt qu'une posture d'expert. Si une explication théorique se révèle nécessaire, l'animateur recourt à un autre animateur externe ou interne au CRIE.

Ces projets s'appuient donc également sur la dynamique de groupe comme levier pour un renforcement positif. Les échanges au sein du groupe sont source de valorisation des personnes qui le composent. Le groupe exerce également une forme de contrôle social sur les membres et cela favorisent l'engagement dans le temps. La dynamique de groupe pour être efficace recourt également à un accompagnement individuel assuré par l'institution partenaire. Il favorise d'une part la mise en place d'actions dans le quotidien et d'autre part il soutient la participation tout au long du processus (encouragement, rappel des dates de réunions fixées par le groupe,...).

Les projets de mobilisation à destination des publics précarisés mettent également l'accent sur la convivialité qui favorise le bien être de chacun durant les rencontres et donc l'investissement rencontre après rencontre. Celle-ci se traduit tant par le savoir être de l'animateur qui se veut « contagieux » (humour, respect de la parole de chacun,...) que par le partage d'un bol de soupe, d'un café,...

2.5. Plan de travail 2017 – 2019

Le tableau se réfère tout à fait aux points précédents « Présentation des thèmes et des projets », « objectifs » et « publics ». Multipliez les lignes : **une par projet !**

La colonne « projet » se réfère aux projets développés ci-dessus ou d'autres moins importants non développés au 2.1.

La colonne « état des lieux » de réfère à un constat, explique les circonstances du projet, des choix opérés si cela n'est pas expliqué plus haut

Les colonnes « objectifs » à des objectifs ou sous-objectifs à atteindre ou à un état d'avancement prévisionnel du projet dans le temps

		Projet	Contexte	Objectifs 2017	Objectifs 2018	Objectifs 2019
Pilier 1 : Information	1.1. Renseignements	Documentation - Conseil	<p>Le CRIE de Namur a adopté une stratégie de complémentarité avec plusieurs centres de documentations installés à Namur (Réseau Idée, Bibliothèque du MRW, CLPS, Centre de documentation provincial) vers lesquels la plupart des demandes de documentations naturalistes ou techniques sont réorientées.</p> <p>Le CRIE de Namur accompagne les recherches documentaires des étudiants dans le cadre de travaux de fin d'étude et les professionnels dans une démarche de création d'activités d'éducation à l'environnement.</p>	<p>Acquisition d'outils complémentaires</p> <p>Nouvelle offre de conseil et d'accompagnement des futurs enseignants (Stage et TFE)</p>	Acquisition d'outils complémentaires	Acquisition d'outils complémentaires
		Acteurs d'Ere-Diffusion	<p>Un inventaire des acteurs d'ErE actifs sur le territoire de la Province de Namur a été réalisé. Une rencontre annuelle est organisée. Elle permet à chacun de mieux comprendre l'offre de chaque acteur, ses orientations pédagogiques et ses spécificités. La documentation produite par</p>	<p>Mise en ligne d'une page sur le site du CRIE pour présenter l'ensemble des acteurs d'Ere actifs sur le territoire de la Province de Namur.</p> <p>Rencontre annuelle Formation</p>	Rencontre annuelle Formation	Rencontre annuelle Formation

			<p>chaque acteur est recueillie et diffusée au départ du CRIE.</p> <p>Le CRIE de Namur diffuse également les brochures de présentation des 10 autres CRIE.</p> <p>Sa situation dans le bâtiment de Mundo Namur permet de toucher un public nombreux et concerné.</p>			
		Prêt de matériel pédagogique	<p>Le CRIE de Namur propose un service de prêt et de vente d'outils favorisant les démarches actives en ErE destiné aux professionnels de l'éducation ou à toute personne désireuse d'outiller un projet en éducation relative à l'environnement.</p> <p>En moyenne, deux jours par mois sont consacrés au prêt (30 outils/an) et à l'accompagnement de projets d'enseignants ou d'animateurs dans le cadre de projets en ErE, ainsi qu'à la présence à des événements de promotion des outils pédagogiques (salon de l'éducation, forum d'outils pédagogiques)</p>	Poursuite de la promotion, de la diffusion et de l'initiation à des outils pédagogiques créés par le CRIE de Namur et les autres CRIE.		
	1.2. Newsletter/Site Web	Voir ci-dessous « Activités de communication »				

Pilier 2 : Sensibilisation	2.1. Conférence	/					
	2.2. Portes ouvertes / Évènements	Fête des CRIE	<p>Le CRIE de Namur organise annuellement un événement permettant de rencontrer un public peu informé de ses activités. Depuis 2014, le CRIE de Namur organise cet événement dans le cadre de la Brocante de Bomel (tous les 1^{er} mai). Les activités proposées à cette occasion sont : des échanges de savoir-faire, la promotion des activités du CRIE, des actions de sensibilisation à la biodiversité (distribution de graines et de plantes sauvages,...), ancrage dans le quartier de Bomel. Une communication spécifique est mise en place pour l'événement (réseaux sociaux, communiqué de presse, distribution de flyers, mailing,...)</p>	<p>A l'occasion de la fête des CRIE, le CRIE de Namur organise un événement permettant d'aller à la rencontre de publics moins informés des activités qu'il propose. Il s'agit d'actions de sensibilisation à l'environnement favorisant l'échange de savoir-faire sur un mode festif dans le quartier d'implantation du CRIE</p>			
		Stands à l'occasion de divers salon	<p>Le CRIE concentre sa participations aux salons qui lui permettent de promouvoir ses outils et son outillage. Exceptionnellement, dans le cadre du partenariat avec la Ville de Namur, il propose un stand dans le cadre de la Quinzaine de la Nature.</p>	<p>Participations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salon des éditeurs d'outils pédagogiques organisé par l'HENALLUX (annuel) - Salon namurois des outils pédagogiques (bisannuel) - Forums d'outils organisés par les HE pédagogiques (ponctuels) 			
	2.3. Musée, visite guidée	/					
	2.4. Exposition	/					
	2.5. Balade guidée	Les parcours urbains « Environnement urbain »	<p>Les parcours urbains sont des animations- balades sur des sites spécifiques namurois (Poudrière de Jambes, Carrières Asty-</p>	<p>Les parcours urbains seront animés sur demande (catalogue d'animations scolaires, site internet). Ils seront également proposés aux écoles et au grand public à l'occasion de campagnes (quinzaine de l'eau, quinzaine de la nature,...)</p>			

			Moulin, Centre-ville, Jardin de la Citadelle). Le contact direct avec ces sites d'exceptions permet au bénéficiaire d'appréhender l'environnement de façon expérientielle et systémique à travers différentes thématiques abordées.	<p>Le CRIE animera une dizaine de parcours par an.</p> <p>Ces animations sont à destination de tous les publics (scolaire, extrascolaire ou familial).</p>
<p>Pilier 3 : Initiation et éducation</p>	<p>3.1. Animation</p>	<p>« Environnement urbain » - Animation nature en ville, eau, NRJ, Mobilité & Eveil sonore</p>	<p>Le catalogue d'animations scolaires propose des activités de découverte de l'ErE aux élèves et aux enseignants.</p> <p>Une animation d'une demi-journée ou d'une journée est l'occasion de sortir du cadre scolaire pour faire l'expérience d'autres approches pédagogiques (plus participatives, plus ludiques) et aborder des thématiques à la fois en lien avec la vie à l'école et des enjeux environnementaux de société. Il s'agit aussi d'amorces visant à favoriser l'émergence de projets.</p>	<p>Les animations « environnement urbains » seront animées sur demande (catalogue des animations scolaires, site internet) ou à l'occasion de campagnes (quinzaine de l'eau, quinzaine de la nature,...)</p> <p>Elles peuvent aussi être menées avec des écoles suite à un partenariat (commune, auberge de jeunesse,...)</p> <p>A partir de 2016, l'orientation prise est de diminuer l'offre d'animation ponctuelle pour consacrer davantage le temps de travail disponible aux projets scolaires en plusieurs étapes.</p> <p>20 animations par an seront assurées.</p>
	<p>3.2. Club et atelier</p>	<p>Publics précarisés – Ateliers adultes</p>	<p>Les ateliers « adultes » permettent une sensibilisation et une réflexion dans un cadre convivial et adapté pour un public sur la thématique de l'utilisation rationnelle de l'énergie.</p> <p>En s'appuyant sur une dynamique de groupe, les participants parlent, débattent de leurs réalités et réfléchissent ensemble à des actions possibles chez soi.</p> <p>Ces ateliers ont été spécifiquement conçus pour être animés avec un public en lien</p>	<p>20 ateliers abordant les questions de l'utilisation rationnelle de l'énergie seront proposés, par année, à des jeunes et des adultes en situation de précarité.</p> <p>6 ateliers de sensibilisation à la nature en milieu urbain menés dans le cadre du FINN.</p>

			avec des structures du secteur social.			
	3.3. Stage	Stages « Environnement urbain »	Le CRIE de Namur développe depuis 7 ans différents stages « environnement urbain ». Ces stages proposés pendant les vacances scolaires ont pour but de travailler une thématique avec un groupe fixe pendant plusieurs jours d'affilée dans une approche ludique : profiter du cadre des vacances pour comprendre, apprendre, sentir, vivre en s'amusant.	Création en partenariat avec le CEC du Centre culturel de Namur pour l'organisation d'un stage. Travailler sur l'écogestion des stages proposés. Deux stages organisés en partenariat avec la Ville de Namur	Deux stages organisés en partenariat avec la Ville de Namur	Deux stages organisés en partenariat avec la Ville de Namur
		Plaine Verte	Depuis 2015 et dans le cadre de ses missions d'ErE, le CRIE de Namur a formé des jeunes volontaires pour leur permettre d'animer une plaine de vacances pendant deux semaines d'été. Celle-ci porte sur la thématique de la nature et sur la découverte du cadre de vie. 2 semaines de Plaine animées par des animateurs volontaires. 90 enfants sur les 2 semaines âgés de 4 à 12 ans. Inscription possible à la journée	Deux semaines d'animation pour trois groupes d'âge durant les vacances d'été Elargissement des thématiques environnementales abordées avec les enfants via la poursuite de l'accompagnement de l'équipe d'animateurs volontaires.	Deux semaines d'animation pour trois groupes d'âge durant les vacances d'été	Deux semaines d'animation pour trois groupes d'âge durant les vacances d'été
		Camp Lanta	Camp de 5 jours pour les adolescents. Groupe à mixité sociale. Faire l'expérience du vivre ensemble, de vivre dans la nature, d'une vie plus simple (énergie, alimentation, déchets, mobilité)	Avant le camp, sensibilisation aux objectifs environnementaux du projet. Pendant le camp, mettre à disposition des jeunes	<i>Un pas plus loin...</i> Composition d'un groupe mixte d'anciens et de nouveaux participants. Les anciens vont « un	<i>Plus de participation ...</i> Participation des jeunes dans les décisions liées aux activités du camp.

			<p>Rencontres préparatoires avec les jeunes en vue du camp. Rencontre d'évaluation.</p>	<p>des outils de compréhension et valorisation de leurs expériences (ex : mesure de nos déchets, calcul de nos déplacements en vélo, animation dîner « conscient »,...).</p> <p>Après le camp, transposition des expériences vécues dans le quotidien des jeunes (ex : réflexion sur les choix en matière de collations proposées dans une MJ, toilettes sèches à la MJ,... Ils deviennent acteurs écoresponsables dans leur quotidien</p>	<p>pas plus loin » dans le développement de leurs compétences et réflexions. Par le vécu, ils partagent leurs acquis aux néophytes. Les jeunes parlent aux jeunes... Réflexion et développement des techniques permettant d'augmenter la cohérence environnementale (cuisine, bivouac, diminution matériel...) Mise en place d'animations post camp sur le transfert des expériences vécues hors du contexte du camp.</p>	<p>Responsabilisation des jeunes par rapport à la gestion du camp (financière, administrative, logistique).</p> <p>Préparation et animations d'activités durant le camp par les jeunes.</p>
	<p>3.4. Projet non scolaire</p>	<p>Eco Watchers (Groupes de personnes en situation de précarité en projet autour des questions environnementales)</p>	<p>Depuis 2007, le CRIE de Namur a mis en projet une trentaine de groupes d'adultes en situation de précarité autour de la thématique de l'énergie, en partenariat avec des acteurs du secteur social (CPAS, Régie de Quartier, Commune en plan de Cohésion sociale, SPLP...). Dans ce cadre, des méthodologies et des supports d'animation spécifiques ont été réalisés. Au fil du temps, le CRIE de Namur a développé une expertise sur les questions alliant environnement</p>	<p>Chaque année, 5 nouveaux groupes d'adultes en situation de précarité mèneront un projet Eco Watchers. Ces groupes seront créés dans le cadre de partenariats avec des structures du secteur social. Pendant la période de cet agrément, un travail constant sera mené pour créer de nouveaux partenariats avec ces structures permettant de mobiliser de nouveaux groupes et de découvrir les méthodologies et pédagogies qu'elles mettent en œuvre.</p> <p>A partir de 2017, un cycle Eco Watchers Eau sera proposé aux acteurs du secteur social et leurs publics.</p>		

			<p>& précarité et est régulièrement sollicité (accompagnement de TFE, intervention dans les colloques, des ateliers, des publications, des formations,...)</p> <p>Depuis la fin de l'année 2016, le CRIE conçoit et teste un nouveau dispositif d'animation autour de la Précarité hydrique</p>			
		<p>Quartier de Bomel</p>	<p>Par ce projet le CRIE de Namur apprend à connaître et se fait connaître des associations et des acteurs du quartier de Bomel dans lequel il est installé.</p> <p>Il propose des activités de sensibilisation aux habitants du quartier et particulièrement à ceux qui sont en situation de précarité.</p> <p><u>Concertation Dynamique Jeunesse</u> : Travailler avec les associations du quartier en vue de proposer un accueil temps libre concerté et complémentaire sur le quartier.</p> <p>Bomel (collaboration avec une association) : ateliers mensuels de découverte du quartier, environnement de vie des jeunes du groupe – 10 enfants de 7 à 12 ans.</p>	<p>Proposer aux enfants des différentes associations du quartier, 3 journées en commun sur la découverte du quartier et de ses espaces naturels.</p> <p>Accompagnement des partenaires participant à la CDJ en vue de stimuler la création d'activités récurrentes visant à renforcer chez les enfants une meilleure connaissance de leur cadre de vie, notamment d'un point de vue environnemental.</p>	<p>Travailler sur la mixité des groupes via des activités de connaissances. Amplifier la coopération et le respect (toujours en lien avec les activités de découverte du quartier).</p> <p>Enjeux d'interculturalité et de mixité sociale.</p>	<p>Créer avec les jeunes une œuvre collective publique et pérenne au sein du quartier visant à renforcer le sentiment d'appartenance</p>
	<p>3.5. Projet scolaire</p>	<p>« Environnement urbain » - L'école des Eco-</p>	<p>Le CRIE de Namur mène avec des écoles des projets articulés sur une longue période. Ces projets sont en lien avec les référentiels</p>			

		citoyens	<p>scolaires. Ils abordent les thématiques telles que la réduction des nuisances sonores, l'énergie, le quartier, la nature...).</p> <p>Outre les projets type « clé sur porte », le CRIE propose aux écoles de concevoir, en partenariat, un projet adapté à la situation particulière de chacune.</p> <p>Ce projet commence par une rencontre avec l'école qui vise à identifier les besoins, les ressources, ses freins, ses souhaits. Il peut aller d'une animation à la révision du projet d'établissement.</p>			
			<p>Classe et école en projet</p>	<p>10 écoles en projet. Lancement d'un appel à projet initié par le CRIE de Namur sur base d'une année scolaire.</p> <p>Partenariat avec la Ville de Namur et le Contrat de Rivière Haute Meuse</p>	<p>10 écoles en projet. Lancement d'un appel à projet initié par le CRIE de Namur sur base de 2 années scolaires</p>	<p>10 écoles en projet</p>
			<p>Classe verte</p>	<p>Formalisation de 2 projets de classe verte, l'un en milieu urbain, l'autre en milieu rural sur base des expériences pilotes menées en 2016 avec pour thème la nature et le paysage.</p>	<p>Création d'un projet de classe verte sur les enjeux environnementaux des milieux urbains (mobilité, énergies, ressources,...)</p>	<p>Création d'un projet de classe verte sur les enjeux de transition et de résilience.</p>
Pilier 4 : Conception		Acteurs d'ErE – outils	<p>Le CRIE de Namur crée des outils pédagogiques à destination du secteur de l'enseignement et du</p>			

d'outils (et de projet)		pédagogiques	secteur de la jeunesse.			
			Trois productions du CRIE ont fait l'objet d'une analyse et d'un avis du comité d'experts de l'accord de coopération			
			Dossier pédagogique	Création de supports pédagogiques permettant aux enseignants de préparer et de poursuivre les animations des projets scolaires nature.		
			Outil : Le petit transitionnaire (Nom provisoire)		Conception et tests d'un outil de sensibilisation à la résilience	Edition de l'outil
			Outil Fleuve Grandeur Nature	Accompagnement de la Ligue de l'enseignement autour de la création de l'Outil (tests et retours)		
			Outil « L'Odyssée des sons »		Edition de l'outil (sensibilisation à l'environnement sonore)	

<p>Pilier 5 : Formation</p>		<p>Acteurs d'ErE - Formations</p>	<p>Le CRIE de Namur a identifié quatre publics cibles et s'est donné comme objectif de proposer aux enseignants et futurs enseignants et aux animateurs des organisations de jeunesse une palette de formations et d'ateliers afin de les outiller pour qu'ils intègrent l'ErE dans leurs pratiques pédagogiques.</p> <p>La précarité environnementale constitue la thématique abordée avec le quatrième public : les intervenants sociaux.</p> <p>Des formations sont organisées avec les opérateurs de la formation continuée des enseignants (IFC, FOCEF, CECP, ...), des écoles normales et des mouvements de jeunesse.</p> <p>Des ateliers-outils sont programmés tout au long de l'année scolaire et disponibles sur demande.</p>	<p>Enseignants 3 modules de formation en ErE proposés aux opérateurs de formations continuées des enseignants du primaire et du premier degré du secondaire. Un de ces modules s'adresse aux enseignants du spécialisé.</p> <p>Réponse à la demande de formations micro des écoles fondamentales.</p> <p>Etudiants Ateliers ErE avec des étudiants – Henallux Malonne (instituteurs primaire), Champion (Régents en sciences) et de l'IESN (régents en aide familiales et sociale)</p> <p>Semaine de l'environnement ENCBW</p>	<p>3 modules de formation en ErE proposés aux opérateurs de formations continuées des enseignants du primaire et du premier degré du secondaire. Un de ces modules s'adresse aux enseignants du spécialisé.</p> <p>Réponse à la demande de formations micro des écoles fondamentales.</p> <p>Ateliers ErE avec des étudiants</p>	<p>3 modules de formation en ErE proposés aux opérateurs de formations continuées des enseignants du primaire et du premier degré du secondaire. Un de ces modules s'adresse aux enseignants du spécialisé.</p> <p>Réponse à la demande de formations micro des écoles fondamentales.</p> <p>Ateliers ErE avec des étudiants</p>
--	--	--	---	--	--	--

				<p>Animateurs Jeunesse</p> <p>Co-crédation et test en partenariat avec un service de formation agréé d'un BACV Vert (session A et B)</p> <p>Crédation de modules de formation en ErE dispensés dans le cadre des formations des autres OJ. Thème de la forêt</p> <p>Intervenants sociaux</p> <p>2 formations autour de la précarité environnementale Thématique de l'accès à l'énergie et à l'eau</p>	<p>Co-organisation d'une session de formation BACV Vert. Crédation d'un réseau d'échange de pratiques entre animateurs « Verts » : Recueil des pratiques et évaluation du dispositif de formation.</p> <p>2 formations autour de la précarité environnementale Ajout d'autres thématiques</p>	<p>Co-organisation d'une session de Formation BACV Vert. Partage des pratiques de terrains via des témoignages et des fiches techniques sur le site www.ecocracs.be</p> <p>2 formations autour de la précarité environnementale</p>

2.6. Activité de communication

- **Promotion:**

Une promotion sera mise en place pour soutenir les événements organisés ou auxquels le CRIE de Namur participe à savoir :

- ° La fête des CRIE
- ° Les plaines de juillet de même que les stages
- ° La diffusion du catalogue des animations scolaires et l'outhèque
- ° La quinzaine Nature organisée par la ville de Namur
- ° Toute autre action à laquelle s'associerait le CRIE de Namur

Cette promotion sera menée de façon multicanal via :

- ° les sites Internet du CRIE de Namur et de l'asbl Empreintes, ainsi que de sites internet de tiers (Réseau Idée, quefaire.be, crie.be,...)
- ° la page Facebook de l'asbl Empreintes ainsi qu'un relais sur les pages d'acteurs du secteur. Des campagnes de publicité payantes pourront également être mise en place sur Facebook.
- ° l'envoi de mailings ciblés.

- **Web :**

Le site www.criedenanur.be ainsi que la page Facebook de l'asbl Empreintes seront régulièrement alimentés d'informations propres aux activités du CRIE de Namur, des partenaires et d'informations en lien avec les thématiques et projets développés.

2.7. Implication dans le Réseau des CRIE

2.7.1 Projet et activité en commun avec l'un ou l'autre centre :

« Tous Dehors », « Ruisseaux et Robinet », Participation à l'organisation des Rencontres de l'Ere, Festival International Nature Namur ...

2.7.2 Participation aux diverses réunions :

Le CRIE de Namur participe :

- Aux réunions thématiques inter CRIE via la participation d'au moins un animateur.
- Aux réunions entre coordinateurs des CRIE (une fois par mois, virtuelles ou en présence)
- Aux réunions de coordination du réseau des CRIE animées par la DGARNE

2.7.3 Fête des CRIE :

Voir Portes ouvertes

2.7.4 Participation aux Groupes de travail :

- Le CRIE de Namur (Patrick Jacquemin) porte, avec le CRIE de Mouscron, le GT Communication inter-CRIE
- Le CRIE de Namur participe au GT Formation des enseignants (Annick Cockaerts et Elise Rouard)

2.8. Partenaires et collaborations extérieures

Pour enrichir son projet, multiplier les collaborations, promouvoir ses activités, défendre ses intérêts ou soutenir des actions, Empreintes est membre :

2.8.1 En tant qu'Organisation de jeunesse :

- De Relie-F, anciennement le Réseau des Non-Confédérés (<http://www.relie-f.be/>), Relie-F est la fédération d'Organisations de Jeunesse dont Empreintes est membre ;
- de la Fédération des Employeurs des Secteurs des Organisations de Jeunesse, des Fédérations de Centres de Jeunes et du Tourisme social (FESOJ);
- de la Commission consultative des Organisations de Jeunesse (CCOJ) ;
- de la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD).

2.8.2 En tant que Gestionnaire du CRIE de Namur et acteur d'ErE :

- du Réseau des CRIE,
Les réunions entre coordinateurs des CRIE ont lieu au rythme d'une fois par mois, deux en vidéo conférence, la troisième dans les locaux de l'association à Namur. En novembre 2014, une mise au vert a permis d'approfondir les questions de coordination inter CRIE et l'échange de pratiques. Etienne Cléda participe aux réunions de coordination du Réseau. Patrick Jacquemin co-anime le GT Com inter CRIE, Nicolas Moulan participe au GT Tous Dehors, Annick Cockaerts au GT Formation.
- du Comité d'Accompagnement du Réseau des CRIE (CARC),
Etienne Cléda a représenté les CA des asbl gestionnaires des CRIE au sein du CARC jusqu'en janvier 2014. Cette instance d'avis examine les rapports d'activités des CRIE;
- du Réseau Idée,
Empreintes asbl est membre du Réseau Idée. Depuis 2010, Etienne Cléda est administrateur de l'association. Il participe également, en lien avec ce mandat d'administrateur aux réunions du Groupe de Travail Transversal (GTT) des Assises de l'ErE qui vise à assurer le suivi de la dynamique initiée en 2010.
- du Contrat de Rivière Haute Meuse,
Empreintes a adhéré au Contrat de Rivière Haute Meuse, lieu de rencontre entre les acteurs institutionnels et associatifs concernés par un aspect de la gestion du fleuve entre la frontière française et le territoire de la commune de Namur. Nicolas Moulan et Marie-Céline Godin ont été désignés pour représenter Empreintes au sein de l'assemblée générale.

2.8.3 En tant qu'association environnementaliste et citoyenne:

- d'Inter Environnement Wallonie (IEW),
Empreintes est membre de la fédération Inter Environnement Wallonie. A ce titre elle s'insère dans le réseau associatif et militant qui compose la fédération. En 2013, Empreintes participe à la dynamique fédérative de deux manières. Participation aux AG de la fédération participation à un groupe de travail relatif à la rédaction d'un décret de reconnaissance et de financement du secteur associatif environnemental (Etienne Cléda) ;
- de AchACT,
Empreintes est membre de l'AG de AchACT, association qui a pour objectif l'amélioration des conditions de travail et le renforcement des organisations de travailleurs dans l'industrie de

la confection textile. La participation d'Empreintes s'inscrit dans une logique de réseau. Elle vise à renforcer le pouvoir d'interpellation de la campagne et à en relayer les actions, notamment via Bulles Vertes.

- du Réseau Wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE),
Stéphanie de Tiège représente Empreintes à l'assemblée générale du Réseau, lieu d'échange et de concertation entre acteurs impliqués dans les questions de précarité énergétique.

5.4 En tant qu'association namuroise :

- du Centre Local de Promotion de la Santé en Province de Namur (CLPS),
La promotion de la santé et l'Education relative à l'Environnement partagent des objectifs en terme d'approche contextuelle des problématiques et d'empowerment, s'adressent à des publics semblables et développent des méthodologies comparables. Les Centres locaux de Promotion de la Santé rassemblent en outre de nombreux acteurs institutionnels tant publics qu'associatifs. Empreintes est membre fondateur du CLPS en Province de Namur. Etienne Cléda y exerce un mandat d'administrateur et de secrétaire du conseil d'administration ;
- La Commission Communale de l'Accueil (CCA) de Namur
La Commission communale de l'accueil (CCA) est un organe de coordination, de concertation, de consultation, compétent pour analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre. Laurence Leclercq y siège au nom d'Empreintes.
- Du Comité de Pilotage de l'Espace Culturel des Abattoirs des Bomel
Empreintes est représenté au sein de cette instance par Hadrien Wilputte pour renforcer la place des OJ dans cette structure et faire le lien avec les activités de l'association dans le quartier de Bomel.
- du Plan Communal de Développement de la Nature de la Ville de Namur,

2.9. Participation et mise en valeur des politiques de la Wallonie

Le CRIE de Namur relaie les campagnes et enquêtes publiques initiées par la Wallonie.

Il propose des activités dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau et des jours blancs.

Il participe à des jurys tels que ceux des appels à projets « Puissance Cat » et « Ose le Vert, Recrée ta court ».



Moyens mis en oeuvre pour atteindre les objectifs



3. Moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs

3.1. L'équipe

Composition de l'équipe :

Nom	Titre/qualification	Ancienneté	Fonction et/ou projets particuliers	Temps de travail et remarques
Allard Julie	Chargée de projet mobilisation	8 ans	Mobilité, Quartier	TP
Biedonski Carole	Responsable administrative et financière	8 ans		4/5 TP
Cléda Etienne	Coordinateur	7 ans		TP
Cockaerts Annick	Responsable département outil/formation	5 ans	Formation, création d'outils et dossiers pédagogiques	4/5 TP
Demont Samuel	Chargé de projet animation	9 ans	Animation énergie, nature	3/5 TP
De Tiège Stéphanie	Chargée de projet mobilisation	9 ans	Précarité	4/5 TP
Etienne David	Assistant administratif & financier	8 ans		TP
Jacquemin Patrick	Chargé de communication	10 ans	Communication, Mobilité	4/5 TP
Lebecq François	Chargé de projet mobilisation	1 an	Précarité, jeunesse	TP
Le Clef Mathieu	Responsable département mobilisation	7 ans		TP
Leclercq Laurence	Responsable département animation	8 ans		4/5 TP
Moulan Nicolas	Chargé de projet animation	6 ans	Animation nature	4/5 TP
Nassogne Gaël	Chargée de projet mobilisation	2 ans	Jeunesse	TP
Rouard Elise	Chargée de projet outil/formation	2 ans	Formation, création d'outils et dossiers pédagogiques	4/5 TP (Détachée pédagogique)

Vie de l'équipe :

La vie d'équipe du CRIE de Namur se structure autour de plusieurs moments professionnels mais aussi de nombreux moments conviviaux partagés.

Les réunions régulières répondent à trois objectifs :

1. Organiser le travail et transmettre l'information

- Réunion d'équipe (bimensuelle)

- Réunion de Service et de Département (bimensuelle)
 - Réunion de suivi de Département/ Service (bimensuelle)
2. Gérer les relations de travail :
- Entretiens d'évolution individuels (1 X/ 2 ans)
 - Réunion d'évaluation collective (annuelle)
 - Entretien de fonctionnement – (ponctuel)
 - Réunion du personnel – (ponctuelle)
3. Accompagner les activités :
- Réunion d'orientation : une à trois réunions par an et par projet
 - Réunion de Suivi (de projet/ Activité) – régulière
 - Réunion Outil/ Projet : moment de test ou d'exploration en équipe.

La formation continuée constitue une option importante de la gestion des ressources humaines de l'équipe qui anime le CRIE de Namur.

Elle vise à rencontrer plusieurs objectifs :

1. Augmenter le bien-être, l'aisance, le sentiment de compétence, la qualité des interactions et l'efficacité des employés de l'association ;
2. Approfondir l'intégration et le sentiment d'appartenance des employés au monde, aux valeurs, aux méthodologies, aux outils de l'ErE ;
3. Permettre aux employés de s'initier ou d'amplifier leur maîtrise dans les thématiques et les méthodologies portées par l'association, secondairement, en obtenir une reconnaissance certifiée ;
4. Créer et renforcer les liens entre les employés de l'association ainsi qu'entre les employés et d'autres acteurs de l'association, des secteurs de la Jeunesse, de l'ErE ou d'autres avec qui l'association construit des partenariats.

L'association permet à chaque membre de l'équipe de consacrer du temps de travail rémunéré à de la formation. Ils participent à des formations dans trois cadres :

- Des formations collectives organisées par l'association
- Des formations de réseau proposées par des partenaires d'Empreintes
- Des formations individuelles.

Les formations suivies par les membres de l'équipe sont recensées dans les rapports d'activité du CRIE.

Accueil et suivi de stagiaire :

Chaque année, le CRIE accueille et accompagne de un à trois stagiaires sur base d'un projet personnel en lien avec les activités et l'expertise de l'équipe du CRIE.

Les trois principales formations de ces stagiaires sont le baccalauréat professionnalisant en environnement (Haute Ecole Provinciale de Namur), les études en gestion de l'environnement (IGEAT-ULB et UCL) et les candidats éco-conseillers formés par l'IEC installés dans le même bâtiment que le CRIE.

3.2. Matériel et mobilier

Le CRIE de Namur est équipé. Les frais à envisager dans le temps du prochain agrément seraient (en ordre d'importance) :

- Le renouvellement progressif du parc informatique
- L'achat de stores pour occulter les locaux d'animation Arquet et Frizet

- L'aménagement de l'espace de stockage au rez-de-chaussée (peinture, sol, cloison, système de rangement)

3.3. Bâtiments, locaux, site

Le CRIE de Namur dispose d'un espace de 250 mètres carrés au premier étage et de 15 mètres carrés au rez-de-chaussée du bâtiment Mundo N à Namur. L'espace du premier étage se répartit en :

- Un paysager pour les espaces de travail des chargés de projet
- Un bureau pour le service administratif
- Un bureau de direction
- Une petite salle de réunion utilisée comme espace de documentation interne
- Deux salles de classe (Arquet et Frizet). La salle Frizet est utilisée à 100 % par le CRIE et sert également de local de préparation des animations et de stockage du matériel. La salle Arquet est partagée avec Mundo N. Le CRIE dispose d'une priorité de réservation pour ses activités mais la salle est utilisée par d'autres lorsque le CRIE n'y est pas.

L'espace du rez-de-chaussée était destiné à accueillir une outilhèque accessible au public et partagée avec le Réseau IDée. Dans la pratique, la présence de conduites d'aération et d'alimentation de la chaudière du bâtiment empêchent cette utilisation. Ce local est aujourd'hui un espace de stockage partagé avec le Réseau IDée.

Le CRIE utilise depuis 2015 des locaux d'animation mis à sa disposition par la Ville de Namur via un bail précaire. Il s'agit de 4 locaux scouts et de sanitaires installés à l'arrière du Parc Attractif Reine Fabiola dans un espace boisé. Ils sont utilisés pour la plaine, les stages et les moments de formation des animateurs.

Il est toujours difficile d'animer un stage avec plus de 12 enfants dans les locaux du CRIE en raison de l'exiguïté des locaux et de l'absence d'espace extérieur adapté. La rénovation en cours du site des Abattoirs de Bomel et la création d'un espace vert en face du CRIE permettront sans doute de faire évoluer cette situation. Les contacts avec le Centre Culturel Régional, futur gestionnaire du site, sont déjà noués.

3.4. Budget pour la période 2017-2019 (3 ans 1: un tableau par an)

Année

2017

RECETTES			DEPENSES missions CRIE		AFFECTATION DES RECETTES		
	Postes	Montants		Dépenses prévisionnelles ou réalisées	Affectation de la subvention CRIE	Affectation des recettes	Différence
Subvention CRIE	Poste 1	192.780	Poste 1 : Frais de personnel				0
	Poste 2	26.100		Salaires chargés	187.950	187.950	0
	Poste 3	15.215		Obligations légales	1.200	130	900
	Total subvention CRIE	234.095		Gestion secrétariat social	2.890	2.890	0
Recettes prévisionnelles ou réalisées des missions CRIE	Animations	10.063		Assurances liées au personnel	1.810	1.810	0
	Stages	4.900		Autres	9.275	0	9.275
	Ateliers			Sous total poste 1	203.125	192.780	10.175
	Formations			Poste 2 : Frais de fonctionnement du CRIE			0
	Autres			Frais de documentation	815	815	0
Recettes autres de l'asbl affectées aux missions CRIE	Subventions APE			Frais de consommables	6.800	6.000	800
	Autres subventions			Frais de matériels pédagogiques	200	200	0
	Autres recettes ou réserve sociale			Frais de déplacement	5.100	5.100	0
	Total des recettes affectées aux missions CRIE	14.963		Frais de missions (représentation)	150		150
				Frais de formations	3.600	2.000	1.600
				Frais de communication	5.380	5.000	380
				Frais de matériels informatiques	6.650	6.190	460
				Assurances liées au matériel ou aux activités	795	795	0
				Autres			0
				Sous total poste 2	29.490	26.100	3.390
				Poste 3 : Frais de gestion de l'infrastructure	15.860	15.215	645
							0

Frais de personnel entretien bâtiment + jardin				0
Frais d'électricité				0
Frais de chauffage				0
Frais d'eau				0
Frais de maintenance bâtiment et jardin	95		95	0
Assurances liées au bâtiment	658		658	0
Autres				0
Sous total poste 3	16.613	15.215	1.398	0

Total des recettes dédiées aux missions CRIE (subvention et recettes)	0.00
--	-------------

Total général CRIE	249.228	234.095	14.963	0
---------------------------	----------------	----------------	---------------	----------

Pour mémo	Recette totale asbl	
	Part CRIE en pourcentage	#DIV/0!

Dépenses totales asbl	
Part CRIE en pourcentage	#DIV/0!

Année 2018

RECETTES			DEPENSES missions CRIE		AFFECTATION DES RECETTES		
	Postes	Montants		Dépenses prévisionnelles ou réalisées	Affectation de la subvention CRIE	Affectation des recettes	Différence
Subvention CRIE	Poste 1	192.780	Poste 1 : Frais de personnel				0
	Poste 2	26.100	Salaires chargés	191.710	191.710		0
	Poste 3	15.215	Obligations légales	1.225		1.225	0
	Total subvention CRIE	234.095	Gestion secrétariat social	2.950	1.070	1.880	0
Recettes prévisionnelles ou réalisées des missions CRIE	Animations	15.000	Assurances liées au personnel	1.845		1.845	0
	Stages	4.900	Autres	9.460		9.460	0
	Ateliers		Sous total poste 1	207.190	192.780	14.410	0
	Formations	225	Poste 2 : Frais de fonctionnement du CRIE				0
	Autres		Frais de documentation	830	830	0	0
Recettes autres de l'asbl affectées aux missions CRIE	Subventions APE		Frais de consommables	6.935	6.000	935	0
	Autres subventions		Frais de matériels pédagogiques	205	205		0
	Autres recettes ou réserve sociale		Frais de déplacement	5.200	5.200		0
	Total des recettes affectées aux missions CRIE	20.125	Frais de missions (représentation)	153		153	0
		Frais de formations	3.675	2.000	1.675	0	
		Frais de communication	5.490	5.000	490	0	
		Frais de matériels informatiques	6.785	6.055	730	0	
		Assurances liées au matériel ou aux activités	810	810		0	
		Autres				0	
		Sous total poste 2	30.083	26.100	3.983	0	

Poste 3 : Frais de gestion de l'infrastructure	16.180	15.215	965	0
Frais de personnel entretien bâtiment + jardin				0
Frais d'électricité				0
Frais de chauffage				0
Frais d'eau				0
Frais de maintenance bâtiment et jardin	97		97	0
Assurances liées au bâtiment	670		670	0
Autres				0
Sous total poste 3	16.947	15.215	1.732	0

Total des recettes dédiées aux missions CRIE (subvention et recettes)	0.00
--	-------------

Total général CRIE	254.220
---------------------------	----------------

234.095	20.125	0
----------------	---------------	----------

Pour mémo	Recette totale asbl	
	Part CRIE en pourcentage	#DIV/0!

Dépenses totales asbl	
Part CRIE en pourcentage	#DIV/0!

Année

2019

RECETTES		
----------	--	--

	Postes	Montants
Subvention CRIE	Poste 1	192.780
	Poste 2	26.100
	Poste 3	15.215
	Total subvention CRIE	234.095

Recettes prévisionnelles ou réalisées des missions CRIE	Animations	17.000
	Stages	4.900
	Ateliers	
	Formations	3.304
Recettes autres de l'asbl affectées aux missions CRIE	Autres	
	Subventions APE	
	Autres subventions	
	Autres recettes ou réserve sociale	
Total des recettes affectées aux missions CRIE		25.204

DEPENSES missions CRIE	
------------------------	--

	Dépenses prévisionnelles ou réalisées
Poste 1 : Frais de personnel	
Salaires chargés	195.545
Obligations légales	1.250
Gestion secrétariat social	3.000
Assurances liées au personnel	1.883
Autres	9.650
Sous total poste 1	211.328

Poste 2 : Frais de fonctionnement du CRIE	
Frais de documentation	847
Frais de consommables	7.075
Frais de matériels pédagogiques	208
Frais de déplacement	5.305
Frais de missions (représentation)	156
Frais de formations	3.745
Frais de communication	5.600
Frais de matériels informatiques	6.920
Assurances liées au matériel ou aux activités	830
Autres	
Sous total poste 2	30.686

Poste 3 : Frais de gestion de l'infrastructure	16.500
Frais de personnel entretien bâtiment + jardin	

AFFECTATION DES RECETTES		
--------------------------	--	--

Affectation de la subvention CRIE	Affectation des recettes	Différence
		0
192.780	2.765	0
	1.250	0
	3.000	0
	1.883	0
	9.650	0
192.780	18.548	0

		0
847		0
6.000	1.075	0
208		0
5.200	105	0
	156	0
1.815	1.930	0
5.000	600	0
6.200	720	0
830		0
		0
26.100	4.586	0

15.215	1.285	0
		0

Frais d'électricité				0
Frais de chauffage				0
Frais d'eau				0
Frais de maintenance bâtiment et jardin	100		100	0
Assurances liées au bâtiment	685		685	0
Autres				0
Sous total poste 3	17.285		15.215	2.070

Total des recettes dédiées aux missions CRIE (subvention et recettes)	0.00
--	-------------

Total général CRIE	259.299
---------------------------	----------------

234.095	25.204	0
----------------	---------------	----------

Pour mémo	Recette totale asbl	
	Part CRIE en pourcentage	#DIV/0!

Dépenses totales asbl	
Part CRIE en pourcentage	#DIV/0!



Annexes



4. Annexes

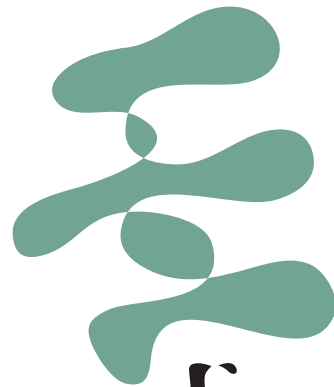
Annexe 1 : Charte d'Empreintes

Annexe 2 : Composition du conseil d'administration

Annexe 3 : Copies des diplômes (2 pédagogiques et 2 scientifiques différents)

Annexe 4 : Statuts coordonnés d'Empreintes

Annexe 5 : Délégation journalière



Empreintes
asbl

C H A R T E





Acteur de son environnement

Empreintes est
une Organisation de Jeunesse
environnementaliste.

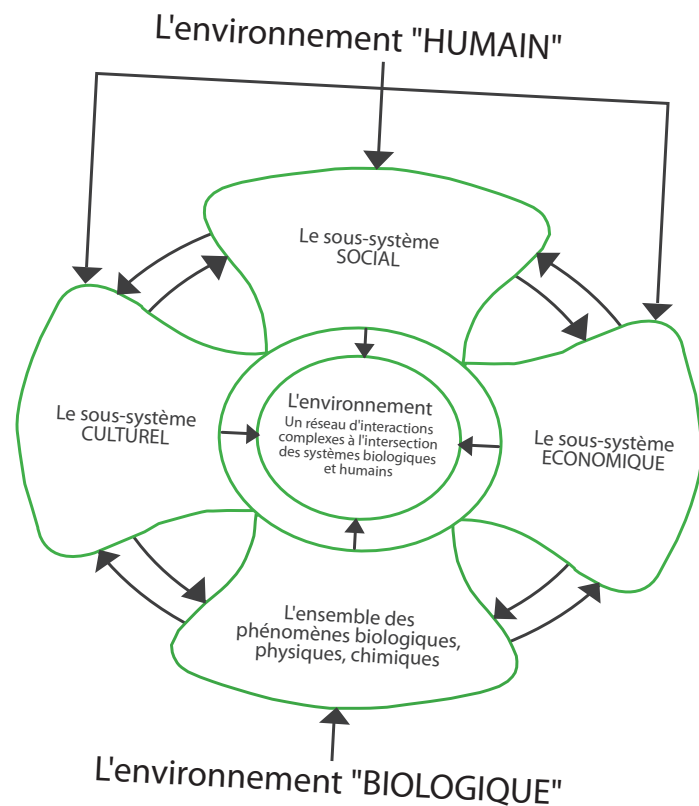
Son objectif est de
« Renforcer la capacité des Jeunes
à être acteurs de leur(s) environnement(s) »

Eco-socio-système

Le mot «**Environnement**» a, pour Empreintes, plusieurs significations. Il est parfois confondu avec la notion de «nature», qu'il s'agit de protéger pour elle-même. Il est aussi considéré comme un «milieu» dans lequel les humains habitent et puisent des ressources qu'il s'agit de partager et de préserver.

En reprenant ces définitions, Empreintes choisit de voir l'Environnement comme un «éco-socio-système», c'est-à-dire un système dans lequel l'environnement naturel (la biosphère) et l'environnement humain (la vie des hommes et des femmes en société, avec ses composantes culturelles, sociales, politiques et économiques) interagissent.

Les environnements sont les milieux de vie à partir desquels Empreintes propose de développer une éco-citoyenneté. Il s'agit des lieux (la maison, l'école, le quartier, la ville, le campus, le kot, l'Organisation de Jeunesse, le Centre de Jeunes,...) où se posent des questions qui concernent **concrètement** les jeunes dans leur quotidien, dont plus spécifiquement celles de la mobilité, du bruit, de l'énergie et de la nature en ville.



*Extrait du programme international
d'éducation relative à l'environnement. UNESCO-PNUE*





Jeunes

Empreintes mène des activités avec des **jeunes** (5-30 ans) et les adultes au contact de ces jeunes. Certains de ses projets s'adressent spécifiquement aux publics les moins visés par l'éducation relative à l'environnement, notamment les plus pauvres et les personnes porteuses d'un handicap.

Empreintes aborde les questions environnementales avec les jeunes pour deux raisons.

D'une part, bien qu'ils subissent les crises environnementales et en supportent les conséquences, ils peuvent néanmoins agir dès aujourd'hui de manière écoresponsable et poseront des choix demain pour bâtir un monde davantage en équilibre avec leur environnement.

D'autre part, les jeunes souffrent d'un climat culturel qui promeut la réalisation de soi par l'individualisme, la dépendance à la technologie et la surconsommation, sources d'insatisfaction permanente. A l'opposé, approcher la question du bonheur au travers de l'environnement permet d'augmenter la capacité de choix, l'autonomie et la satiété.

Autonomie

Capacité

Pour Empreintes il importe que ces jeunes soient des acteurs de leur environnement, c'est-à-dire qu'ils se posent et soient reconnus comme des experts de leur cadre de vie et y prennent, par eux même, les meilleures décisions pour eux-mêmes et pour l'environnement (émancipation); et notamment, en adoptant un regard critique sur la société de consommation et sa propension à satisfaire les besoins par l'accumulation de biens et de loisirs, et en explorant d'autres manières de répondre à ces besoins telles que :

- adopter des critères éthiques, sociaux et environnementaux dans ses choix de consommation,
- adhérer à des démarches collectives de construction d'un bien-être partagé,
- opter pour une vie volontairement plus simple.

En somme, qu'ils soient, pour leur environnement, des CRACS (Citoyen Responsable, Actif Critique et Solidaire).

Empreintes se donne donc pour projet éducatif de renforcer la capacité des jeunes (empowerment), c'est à dire de renforcer, depuis leurs environnements, leur aptitude à connaître, aimer, comprendre leur environnement puis à y (inter-)agir.

Critique





Options pédagogiques

Pour ce faire, Empreintes propose de participer à des projets qui s'appuient sur plusieurs options pédagogiques transversales :

Développer une approche globale et systémique

Appréhender l'environnement nécessite de prendre en considération toutes ses composantes et leurs interactions, notamment par la découverte de concepts transversaux de l'écologie, outils pour appréhender, interpréter et s'intégrer dans le monde.

Solliciter les jeunes dans toutes ses dimensions (sensorielle, affective, cognitive et spirituelle) permet de les atteindre dans leur diversité et de favoriser un épanouissement complet de leur personne.

Ainsi le développement de ses différentes facettes permettra à chacun d'entrer d'avantage en rapport avec le monde dans sa complexité.

Donner à l'expérience une place principale

Empreintes propose aux jeunes de

- S'appuyer sur leur propre expérience et la partager ;
- Imaginer et vivre des expériences alternatives et innovantes entre autre dans son quotidien ou dans un cadre ludique ;
- Expérimenter en agissant, avec ses mains et son corps pour développer de nouveaux savoir-faire, comprendre en vivant et atteindre un autre niveau de conscience.

Le lien à la nature

Renforcer le lien à soi, aux autres, à la nature

Créer des liens est nécessaire à l'épanouissement personnel et à la vie en société. Pour stimuler ces liens, les activités d'Empreintes cherchent à renforcer la capacité de s'affirmer dans son unicité, les sentiments d'être respecté dans son identité et d'appartenir à un/des groupe(s).

Il importe aussi de renforcer la conscience des jeunes qu'ils sont en lien avec la nature. En effet, ils sont nature et leur existence est interconnectée et en interdépendance avec la nature.

Favoriser le partenariat et la participation

Empreintes propose un cadre d'activités fondé sur la complémentarité et le respect de la différence. Ainsi, dans une logique de participation, l'association invite le jeune à co-construire les activités. Par ailleurs, Empreintes fait appel à d'autres acteurs associatifs ou institutionnels pour bénéficier de leurs éclairages plus spécialisés.

Participation





Plaisir

Solutions collectives

Rechercher ensemble des solutions collectives.

La diversité des expériences individuelles, lorsqu'elles sont partagées, interrogées, confrontées permet l'émergence d'autres possibles (c'est-à-dire de représentations du monde et de solutions plus originales et adéquates pour répondre aux enjeux du vivre ensemble). Empreintes développe des démarches collectives, d'une part, pour que les jeunes portent, plus légitimement, ces solutions dans le débat démocratique, d'autre part, pour que ces solutions s'inscrivent dans un intérêt commun.

Eduquer au plaisir et au bien-être

Le plaisir et le bien-être sont à la fois l'objectif et le moyen des activités proposées par Empreintes. Les expériences positives qui jalonnent la vie d'un jeune créent des souvenirs positifs qui détermineront ses choix tout au long de sa vie, pour lui-même et son environnement. Viser le bien-être consiste à accompagner le jeune pour qu'il trouve un état de satiété en équilibre avec l'environnement.

LISTING CONSEIL D'ADMINISTRATION - Empreintes asbl

DEFLEUR Cédric	Vice-Président	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif Diplôme pédagogique		35 ans
DUPONT Anne-Sophie		Master en Sciences Politiques et étudiante en master de spécialisation en droits de l'homme	Chargée de projets au Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH)	27 ans
GILLON Xavier		Docteur en Sciences, Master en Physique	Chercheur à l'Université de Namur	32 ans
GREIMERS Alexandre	Trésorier	Master en Sciences de gestion, à finalité spécialisée en management des entreprises sociales	Agence conseil en économie sociale	28 ans
JOSEPH Lisa		Bachelier Assistante Sociale	Chargée de projet Réseau Walon d'accès durable à l'énergie (RWADE)	23 ans
LEKANE Elise		Bachelier en agronomie - Finalité environnement	Validation Officer Mölnlycke helth Care	25 ans
NASSOGNE Hugo		Bachelier en agronomie - Finalité environnement	Conseiller en Energie pour les communes de Floreffe et Fosses-la-Ville	28 ans
ROEGIERS Hugo	Président	Licencié et agrégé en Sciences politiques Diplôme pédagogique	Responsable mobilisation jeunes chez Oxfam Magasins du Monde	34 ans
WILPUTTE Hadrien		Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace	Permanent pédagogique pour la Fédération Nationale des Patros	28 ans

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE ET DE TYPE COURT

Institut Provincial de Formation Sociale

Campus Provincial - Rue Henri Blès 188-190 - 5000 NAMUR - Matricule : 9.236.085

Officiel subventionné par la Communauté française

Catégorie: Pédagogique

Section: Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale tel que modifié par le décret du 14 novembre 2008 modifiant le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, en vue de favoriser l'intégration de son enseignement supérieur à l'espace européen de l'enseignement supérieur;

Nous, Président et Membres du jury chargés de procéder à l'épreuve intégrée et de délivrer le diplôme des études menant au grade académique de
« BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF »;

Attendu que **Monsieur DEFLEUR Cédric, L, M, né à Namur, le 25 août 1981**

réunit les conditions légales requises;

Attendu que le titulaire a suivi les activités d'enseignement correspondant au document de référence 983001S36D1 approuvé le 15 juin 2007 ;

Attendu que le titulaire a suivi les activités d'enseignement énumérées dans le supplément au présent diplôme, totalisant 180 crédits (ECTS), organisées sur une durée de trois ans au moins;

Attendu qu'il a subi l'épreuve avec

Satisfaction

Lui avons conféré le grade académique de **« BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF »;**

En foi de quoi, nous lui délivrons le présent diplôme, attestant en même temps que les prescriptions légales relatives à l'organisation de l'enseignement susdit, à la durée des études et à la publication des examens ont été observées.

Fait à Namur, le 18 novembre 2013

Les Membres du Jury,

La Directrice de l'établissement,

B. Noël
Bénédicte NOËL
Directrice AI

Au nom du Gouvernement de la Communauté française de Belgique,
Pour le Ministre,

Le Titulaire,

D. Defleur



FORMULE PROVISOIRE

Un supplément est annexé au présent diplôme.



Faculté des sciences économiques, sociales et politiques

Nous, Président, Secrétaire et Membres du jury chargé par le Recteur de conférer le grade d' agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, Sciences économiques, sociales et juridiques, déclarons que

Hugo ROEGIERS

né à OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE, BELGIQUE, le 23 septembre 1982, a obtenu le grade d'

agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, Sciences économiques, sociales et juridiques

..... *avec distinction*

En foi de quoi, nous lui délivrons le présent diplôme, attestant que les prescriptions du décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques dans la Communauté française de Belgique, quant aux conditions d'accès, aux programmes, à la durée des études et aux examens ont été observées.

Conformément au décret du 8 février 2001 définissant la formation initiale des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur, le serment de Socrate a été prêté par le récipiendaire.

Ottignies-Louvain-la-Neuve, le *09 septembre 2005*

Le Président du jury,

Le Secrétaire du jury,

Les Membres du jury,

Vu par Nous, Recteur,

Signature du titulaire,

Un supplément est annexé au présent diplôme. Il atteste notamment la liste des enseignements du programme d'études suivi par l'étudiant, les conditions d'accès aux études et les évaluations sanctionnées par le grade académique conféré.



Faculté des sciences économiques, sociales et politiques

Département des sciences politiques et sociales

Nous, Président, Secrétaire et Membres du jury chargé par le Recteur de conférer le grade de licencié en sciences politiques, Relations internationales, déclarons que

Hugo ROEGIERS

né à OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE, BELGIQUE, le 23 septembre 1982, a obtenu le grade de

licencié en sciences politiques, Relations internationales avec grande distinction.

En foi de quoi, nous lui délivrons le présent diplôme, attestant que les prescriptions du décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques dans la Communauté française de Belgique, quant aux conditions d'accès, aux programmes, à la durée des études et aux examens ont été observées.

Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 1 juillet 2005.

Le Président du jury,

Le Secrétaire du jury,

Les Membres du jury,

Vu par Nous, Recteur,

Signature du titulaire,



UNIVERSITÉ
DE NAMUR

Membre de l'Académie universitaire 'Louvain'

FACULTÉ DES SCIENCES

Vu le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités ;

Nous, Président, Secrétaire et Membres du jury chargé de conférer le grade académique concerné, déclarons que

XAVIER GILLON

né à NAMUR, le 1er mars 1984

a obtenu

en l'année académique 2013-2014

le grade académique de

DOCTEUR en sciences

L'intitulé de la thèse soutenue est :

Chemistry and physics of plasma polymerization probed by mass spectrometry

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme, attestant en même temps que les prescriptions légales relatives aux conditions d'accès, aux programmes, à la durée des études et à la publicité des examens ont été observées.

Pour le Jury

Le Président

Le Secrétaire

Le Recteur

Le titulaire

UN SUPPLÉMENT EST ANNEXÉ AU PRÉSENT DIPLÔME. IL ATTESTE NOTAMMENT LA LISTE DES ENSEIGNEMENTS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUIVI PAR L'ÉTUDIANT, LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉTUDES ET LES ÉVALUATIONS SANCTIONNÉES PAR LE GRADE ACADÉMIQUE CONFÉRÉ.



LA HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR

188-190, Rue Henri Blès, 5000 Namur

N° matricule : 5419236701

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PLEIN EXERCICE ET DE TYPE
COURT**

CATEGORIE AGRONOMIQUE

Bachelier en Agronomie - Finalité environnement

ANNEE ACADEMIQUE : 2014/2015

FORMULE PROVISOIRE DE DIPLOME

Je soussigné, Monsieur Emmanuel DEVROYE, Directeur-Président, certifie que Elise LEKANE, née à Marche-en-Famenne le 28 août 1991, a obtenu le diplôme de Bachelier en Agronomie.

L'intéressée est en ordre de tout stage.

Le titre authentique est soumis à l'homologation de la Communauté Française de Belgique et à la signature de la Directrice générale de l'Enseignement non obligatoire et de la recherche scientifique.

La présente attestation en tient lieu provisoirement et n'est délivrée qu'en un seul exemplaire.

Namur, le 4 septembre 2015

Emmanuel DEVROYE
Directeur-Président



COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PLEIN EXERCICE ET DE TYPE COURT ORGANISE EN HAUTES ECOLES

CATEGORIE AGRONOMIQUE SECTION AGRONOMIE
FINALITE ENVIRONNEMENT

LA HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR
Rue Henri Blès, 188-190 5000 NAMUR
Officielle subventionnée par la Communauté française

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles ;
Vu le décret du 2 juin 2006 établissant les grades académiques délivrés par les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et fixant les grilles horaires minimales ;

Nous, Président et Membres du jury chargé de procéder à l'épreuve finale des études menant au grade académique de BACHELIER EN AGRONOMIE;

Attendu que **NASSOGNE Hugo L A**, né à Braine-L'alleud (Belgique), le 5 octobre 1988 réunit les conditions légales requises;

Attendu que l'impétrant a suivi les activités d'enseignement correspondant aux annexes du décret du 2 juin 2006 susmentionné ainsi que dans la grille-horaire spécifique approuvée correspondante, activités énumérées dans le supplément au présent diplôme et réparties sur trois années d'études;

Attendu qu'il a subi l'épreuve avec **Satisfaction**;

Lui avons conféré le grade académique de BACHELIER EN AGRONOMIE;

En foi de quoi, nous lui délivrons le présent diplôme, attestant en même temps que les prescriptions légales relatives à l'organisation de l'enseignement susdit, à la durée des études et à la publicité des examens ont été observées.

Les Membres du jury,



La Directrice-Présidente
de la Haute Ecole,



Le titulaire,

Fait à NAMUR, le 10 septembre 2010

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE
FRANCAISE DE BELGIQUE :
La Directrice générale de l'Enseignement non obligatoire et de la
Recherche scientifique,



Chantal KAUFMANN

Un supplément est annexé au présent diplôme. Il atteste notamment la liste des enseignements du programme d'études suivi par l'étudiant, les conditions d'accès aux études,...

Empreintes asbl – Entreprise n° 421.899.322

STATUTS COORDONNES AU 13 JUIN 2009

TITRE 1 - Dénomination, siège social, objet et durée

Art. 1 - L'association est dénommée «Empreintes ».

Art. 2 - Son siège social est établi Rue Nanon, 98 – 5000 Namur. Il est situé dans l'arrondissement judiciaire de Namur. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de Belgique par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Art. 3 - § 1 - L'association a pour but : d'informer, sensibiliser, former, mobiliser, interpeller la jeunesse sur les valeurs et les enjeux de l'écologie c'est-à-dire la vie des hommes et des femmes en société en interaction avec leur environnement. S'y intègrent :

- la protection de l'environnement,
- l'éducation à la citoyenneté,
- la sensibilisation à la démocratie participative, à la tolérance,
- la promotion d'un développement durable,
- les relations équilibrées, la coopération et la solidarité entre le Nord et le Sud,
- la lutte pour abolir les discriminations et pour obtenir l'égalité des chances.

§ 2 - Elle réalise son objet notamment

- par le développement de projets et la création de lieux d'expression, de confrontation, d'échange et de réflexion visant à stimuler l'implication des jeunes dans la vie de la cité et à impulser de nouveaux débats de société,
- par le développement d'outils pédagogiques,
- par la rédaction et la diffusion de publications, §3 - elle peut accomplir tout acte se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Art. 4 – L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment.

TITRE 2 - Associés

Art. 5 –

§ 1 - L'association est composée de membres effectifs et de membres sympathisants. Le nombre minimum de membres ne peut être inférieur à quatre pour les membres effectifs et n'est pas limité pour les membres sympathisants. Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux associés par la loi et les présents statuts.

§ 2 - Sont membres effectifs :

- Les comparants au présent acte,
- Les personnes physiques, admises ultérieurement en cette qualité par l'assemblée générale statuant à la majorité absolue des voix présentes et représentées.

Toute personne désirant être membre effectif de l'association doit adresser une demande écrite au président du conseil d'administration.

§ 3 - Les membres sympathisants sont des personnes physiques, désirant aider l'association ou participer à ses activités, et admises automatiquement en cette qualité par le paiement de la cotisation annuelle jusqu'à la fin de l'exercice.

§ 4 - Tout membre adhère aux objectifs de l'association tels que définis à l'article 3.

Art. 6 – Les membres effectifs sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant leur démission par simple lettre au conseil d'administration.

Le membre effectif ou sympathisant qui, à la date de la réunion ordinaire de l'assemblée, n'a pas payé la cotisation annuelle qui lui incombe, peut être réputé démissionnaire par l'assemblée générale. Toute démission est inscrite dans les huit jours au registre des membres par les soins du conseil.

En cas de non respect des statuts ou de la loi ou d'actions contraires aux intérêts de l'association, l'exclusion d'un membre effectif peut être prononcée, sur proposition du conseil d'administration, par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées. L'exclusion d'un membre sympathisant peut être prononcée par le conseil d'administration statuant à la majorité simple.

Le conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à la décision de l'assemblée générale, les membres effectifs qui se seraient rendus coupables d'infraction grave aux statuts ou aux lois.

Les membres démissionnaires, suspendus ou exclus n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer ou requérir ni relevés, ni inventaires, ni le remboursement des cotisations versées.

Art. 7 – Un registre des membres effectifs est conservé au siège social et toute modification (admission, démission, décès, exclusion) y est inscrite au plus tard dans le mois qui suit la modification. Le registre est signé par une personne habilitée à représenter l'association. Si la liste des membres effectifs subit une modification au cours d'une année, le conseil d'administration a l'obligation de déposer au Greffe du tribunal de commerce la liste actualisée par ordre alphabétique, dans le mois qui suit la date de l'assemblée générale ordinaire

Art 8 - Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé par l'assemblée générale sans pouvoir être supérieur à 50 Euros.

TITRE 3 - Assemblée générale

Art. 9 - L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs de l'association. Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou, s'il est absent, par un administrateur désigné.

Art. 10 - L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts, à savoir :

- l'admission des membres effectifs,
- l'approbation des comptes et budgets,
- le choix des thèmes prioritaires sur lesquels l'association accentuera son action,
- la nomination et la révocation des administrateurs,
- la nomination et la révocation des commissaires et la fixation de leur rémunération, dans les cas prévus par la loi,
- l'octroi de la décharge à octroyer aux administrateurs et, le cas échéant, aux commissaires,
- la modification des statuts dans les règles définies par la loi et rappelées à l'article 11, alinéa 1 des présents statuts,
- la dissolution volontaire de l'association dans les règles définies par la loi et rappelées à l'article 11, alinéa 2 des présents statuts,
- l'exclusion des membres effectifs dans les règles définies par la loi et rappelées à l'article 11, alinéa 3 des présents statuts.

Art. 11 - Les règles légales particulières pour modifier les statuts, dissoudre l'association et exclure un membre sont respectivement les suivantes :

1° L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si les modifications sont explicitement indiquées dans la convocation et si l'assemblée réunit au moins les deux tiers des membres, qu'ils soient présents ou représentés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, la modification qui porte sur le ou les buts en vue desquels l'association est constituée, ne peut être adoptée qu'à la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, et adopter les modifications aux majorités prévues à l'alinéa 2 ou à l'alinéa 3. La seconde réunion ne peut être tenue moins de quinze jours après la première réunion. »

2° l'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des voix présentes et représentées.

3° L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution que si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. La seconde réunion ne peut être tenue moins de quinze jours après la première réunion. Aucune décision de dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Art. 12 –

§ 1 - Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année dans le courant du 1^{er} semestre qui suit la fin de l'exercice social.

§ 2 - L'association peut être réunie en assemblée générale extraordinaire à tout moment par décision d'au moins trois administrateurs ou à la demande écrite d'un cinquième des membres effectifs au moins, demande adressée par écrit au président du conseil.

§ 3 - Les membres effectifs sont convoqués aux assemblées générales par courrier ordinaire, signé par le président ou un administrateur, adressé dix jours au moins avant la date de la réunion. La convocation contient l'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Toute proposition écrite, signée par un vingtième des membres effectifs et adressée par écrit au président du conseil d'administration au moins huit jours avant la date prévue de la réunion doit être portée à l'ordre du jour. Sauf dans les cas prévus par la loi, l'assemblée générale peut délibérer valablement sur des points qui ne sont pas mentionnés à l'ordre du jour en début de réunion, pour autant que la majorité absolue de ses membres présents et représentés en décide.

Art. 13 – Chaque membre effectif a le droit d'assister à l'assemblée. Il peut se faire remplacer par un autre membre effectif, sans que celui-ci ne puisse être porteur de plus d'une procuration. Les membres sympathisants sont invités par le conseil aux réunions de l'assemblée et y assistent avec une voix consultative.

Art 14 : L'assemblée générale peut valablement délibérer dès que la moitié de ses membres effectifs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représentées, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. Chaque membre effectif dispose d'une voix.

Art. 15 – Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre des procès-verbaux, signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où les membres effectifs peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement.

Les décisions d'ordre individuel sont éventuellement portées à la connaissance des tiers qui justifient d'un intérêt par simple lettre signée par le président.

TITRE 4 - Conseil d'administration

Art. 16 - L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, nommés par l'assemblée générale parmi les membres effectifs de l'association, et en tout temps révocables par elle. Le nombre d'administrateurs doit toujours être inférieur au nombre de membres effectifs.

Art. 17 – La durée du mandat est de deux ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un mandat, l'administrateur nommé par l'assemblée générale pour y pourvoir, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Si à la suite d'une démission, le nombre d'administrateurs est inférieur à trois, l'administrateur démissionnaire devra rester en fonction durant un délai de deux mois, afin que le Conseil puisse organiser la réunion de l'assemblée générale qui procédera à l'élection d'un remplaçant. Dans ce cas, le Conseil fera publier conjointement la démission et l'élection dans le mois qui suit la réunion de l'assemblée.

Dans les autres cas, la démission est effective à la réception du courrier par le président du Conseil et doit être publiée, comme toute autre modification de la composition du conseil d'administration, dans le mois qui suit au Greffe du tribunal de commerce pour publication aux Annexes du Moniteur belge.

Art. 18 – Le conseil désigne parmi ses membres un président et éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, un trésorier, et un secrétaire. Un même administrateur peut être nommé à plusieurs fonctions. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou, à défaut, par un administrateur désigné.

Art. 19 – Le conseil se réunit sur convocation du président ou à défaut de l'administrateur désigné à cet effet, chaque fois que les nécessités de l'association l'exigent ou à la demande d'un administrateur. Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix présentes. Un administrateur ne peut pas se faire représenter par un autre administrateur.

Art 20 – Les groupes régionaux disposent chacun d'une voix consultative au conseil par l'intermédiaire d'un délégué régional qu'ils ont eux-mêmes choisi et dont ils ont fait connaître l'identité et les coordonnées au conseil.

Art. 21 – Les décisions du conseil sont consignées dans des procès verbaux de réunion et après approbation, sont signés par le président ou un administrateur désigné et conservé dans un registre au siège social. Les membres effectifs peuvent en obtenir une copie sur simple demande ou en prendre connaissance en respectant les dispositions prévues à l'article 10 de la loi du 2 mai 2002.

Art. 22 – Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Sont exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou par les présents statuts à celle de l'assemblée générale.

Art. 23 – Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature y afférente, à l'un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs tiers. S'ils sont plusieurs, ils agissent individuellement.

Art. 24 – Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration, représenté par le président ou par l'administrateur désigné à cet effet, chacun pouvant agir individuellement.

Art. 25 – Les actes qui engagent l'association, autres que de gestion journalière et liés à une délégation spéciale, sont signés conjointement par le président et un autre administrateur, lesquels n'ont pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers. Les actes de gestion journalière sont signés par la personne en charge de la gestion journalière et les actes liés à une délégation spéciale sont signés par la (les) personne(s) déléguée(s) à cet effet.

Le Conseil veillera à faire publier aux Annexes du Moniteur belge, toute modification concernant la composition du conseil, l'identité de la personne déléguée à la gestion journalière et l'identité des personnes habilitées à signer des actes engageant l'association, qu'ils soient de gestion journalière ou autres, au plus tard dans le mois qui suit la modification.

Art. 26 – Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

Art. 27 – Un règlement d'ordre intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le présente à l'assemblée générale pour approbation et pour toutes modifications éventuelles.

TITRE 5 - Comptes et budgets

Art. 28 – L'exercice social de l'association commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre. Le conseil d'administration établit les comptes de l'année écoulée selon les dispositions prévues par l'article 17 de la loi du 2 mai 2002 ainsi que les budgets de l'année suivante et les soumet à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

TITRE 6 - Dispositions diverses

Art. 29 - L'association comprend des groupes régionaux autonomes, reconnus par l'assemblée générale. Pour être reconnus, chaque groupe doit être composé de cinq membres effectifs au moins. Cette reconnaissance ne peut être retirée que par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité absolue des voix présentes ou représentées. Chaque groupe régional peut organiser dans sa région toute activité correspondant à l'objet de l'association, et en tiendra informé le Conseil d'Administration. Le règlement d'ordre intérieur régit l'organisation des groupes régionaux.

Art. 30 – Sauf dissolution judiciaire, seule l'assemblée générale peut prononcer la dissolution de l'association conformément à l'article 20 de la loi du 27 juin 1921. Dans ce cas, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et leur rémunération éventuelle, et indique l'affectation à donner à l'actif net, celle-ci ne pouvant être faite qu'à des fins désintéressées, à une association sans but lucratif qui poursuit un objet similaire.

Art. 31 – Tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans les présents statuts est réglé par la loi du 27 juin 1921, modifiée par la loi du 2 mai 2002, régissant les associations sans but lucratif.



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge

Dépôt au Tribunal
de Commerce Original déposé Namur

le 11 SEPTEMBRE 2016

Création au Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

N° d'entreprise : 421.899.322

Dénomination

(en entier) : **EMPREINTES**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Siège : Rue Nanon, 98 - 5000 Namur

Objet de l'acte : Election / Démission/ Composition des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée générale réunie le 11 mai 2016 a approuvé à l'unanimité:

Election des administrateurs/trices

Les mandats de Cédric Defleur et Hugo Roegiers viennent à échéance. Ils proposent leur candidature pour un renouvellement de leur mandat. Le mandat de Sylvain Lohest vient à échéance. Il ne souhaite pas renouveler son mandat. Anne-Sophie Dupont présente sa candidature pour devenir administratrice.

L'assemblée générale élit à bulletin secret les Administrateurs suivants:

- Cédric Defleur
- Anne-Sophie Dupont
- Hugo Roegiers

.....

Le Conseil d'administration réuni le le 20 août 2016 désigne en son sein les fonctions suivantes:

- Président: Hugo Roegiers
- Vice-Président: Cédric Defleur
- Trésorier: Alexandre Greimers

Le Conseil d'Administration de l'asbl Empreintes est donc composé de:

- DEFLEUR Cédric: Vice-Président - Né à Namur le 25 août 1981 et domicilié Chaussée de Louvain, 99 à 5000 Namur - fin de mandat: Mai 2018
- DUPONT Anne-Sophie: Née à Namur le 11 février 1989 et domiciliée Rue Fernand Neuray, 51 à 1050 Ixelles - fin de mandat: Mai 2018
- GILLON Xavier: Né à Namur le 01 mars 1984 et domicilié Rue Louis Hicquet, 13 à 5002 Saint-Servais - fin de mandat: Février 2018
- GREIMERS Alexandre: Trésorier - Né à Verviers le 17 septembre 1988 et domicilié Rue Jules Spinhayer, 14 à 4800 Verviers - fin de mandat: Mai 2017
- JOSEPH Lisa: Née à Ixelles le 23 février 1993 et domiciliée Rue de la Croix, 56/1 à 5000 Namur - fin de mandat: Mai 2017
- LEKANE Elise: Née à Marche-en-Famenne le 28 août 1991 et domiciliée Rue de l'Harmonie, 5/0032 à 4500 Huy - fin de mandat: Février 2018
- NASSOGNE Hugo: Né à Braine-L'Alleud le 5 octobre 1988 et domicilié Boulevard des Combattants, 8 à 5530 Evrehailles- Fin de mandat: Mai 2017
- ROEGIERS Hugo - Président - Né à Ottignies Louvain La Neuve le 23 septembre 1982 et domicilié Rue Baivy, 11 à 5100 Jambes - Fin de mandat: Mai 2018
- WILPUTTE Hadrien - Né à Ixelles le 31 décembre 1988 et domicilié Rue Saint-Joseph, 30 à 5000 Namur - Fin de mandat: Février 2018

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

**Volet B** - Suite

Pour rappel, le CA du 21 août 2014 a délégué la gestion journalière de l'asbl à Etienne Cléda, directeur.

Fait à Namur, le 12 septembre 2016

Cédric DEFLEUR
Vice-Président

Hugo ROEGIERS
Président

Original déposé le

14 SEP. 2016

au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature